



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 mars 2025, à 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 235'000.- TTC pour le remplacement des compteurs électriques
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'120'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines et la réfection des aménagements de surface des rues de la Société, de l'Étang, du Verger et de Morel à Colombier
5. Rapport M24 - 002 Réponse à la motion populaire pour améliorer l'attractivité des commerces du centre de Colombier
6. Nomination d'un membre au SITRN suite à une nouvelle répartition des sièges
7. Nomination d'un membre et un.e suppléant.e au SIAALN suite à une nouvelle répartition des sièges
8. Interpellations et questions
9. Communications du Conseil communal
10. Divers

1. Appel

M. Philippe DONNER (vice-président), salue la ponctualité neuchâteloise, car tout à coup le calme s'est établi naturellement.

Je vous remercie de votre présence et je vous souhaite la bienvenue. Je remplace Madame Kisanga-Stacchetti qui a été opérée sauf erreur aujourd'hui. On lui souhaite un prompt et complet rétablissement.

Alors, à plus forte raison elle qui demandait d'avoir une certaine mansuétude pour d'éventuels « couacs » je le ferai aussi parce que c'est mon premier « cours de répétition ». Je commencerai un peu plus efficacement, j'imagine, cet été, au moment de la mise en place du nouveau bureau. Par avance, mes excuses si jamais ne je me rate quelque part. Merci en tout cas de votre présence.

Madame Milhaud Duvernay remplace Mirko Proserpi qui est sous les drapeaux. Pour le reste, je salue évidemment les membres du Conseil général, du Conseil communal et la presse qui nous accompagne dans nos débats.

M. Philippe DONNER (vice-président) donne la parole à la secrétaire adjointe, Mme Liza Milhaud Duvernay.

L'appel fait constater la présence de 38 Conseillers généraux :

BERGQVIST Johan (scrutateur), **BOLEA Sonia**, **BONDALLAZ Stéphane**, **BOULE Bernard**, **BRÜSCHWEILER Ivan**, **BURGAT François**, **BUSCHINI Gianni**, **DONNER Philippe** (1^{er} vice-président), **DUBOIS Ludovic**, **DUBOIS Pierre Alain**, **DUCOMMUN Tiana**, **ETTER Daniel**, **FINGER Evan**, **GASBI Chedlia**, **GODET Louis**, **GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne**, **HIRTER Jennifer**, **JUNOD Magali**, **KÜNZI Jean-François**, **LUTHY Marcial**, **MILHAUD DUVERNAY Liza** (secrétaire adjointe), **PESSINA Jean-Marc**, **PLATZ Sarah**, **ROBLIN Amélie**, **SCHERLER Laureline**, **SCHEURER Etienne**, **SPACIO Gemma**, **STEINER Christian** (scrutateur), **STREIT Naomi**, **SUNIER Yann**, **VERMOT Michel**, **VON ALLMEN Anouk**, **WILLENER Walter**, **WINZ Kilian**, **ZBINDEN Raphaël**, **DRAGANOVIC CEHIC Alma** (suppléante), **VUILLAUME SANGLARD Véronique** (suppléante), **COLIN Mélanie** (suppléante)

5 excusés : EGLI Philippe, **KISANGA STACCHETTI Makiala** (présidente), **PROSERPI Mirko** (secrétaire), **SCHWAB Fabian** (second vice-président), **STEINER Olivier**.

Membres du Conseil communal présents : AUBERT Natacha (présidente), **PLATZ ERARD Solange** (vice-présidente), **MAIER Corinne** (secrétaire), **KUROWIAK Roxane** (secrétaire adjointe), **DuPASQUIER Philippe** (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) : 38

Le nombre d'excusés : 5

La majorité absolue est de : 20

Majorité des 2/3 est de : 26

Communication du président

M. Philippe DONNER (vice-président) demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

L'ordre du jour est adopté.

2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 235'000.- TTC pour le remplacement des compteurs électriques

M. Philippe DONNER (vice-président) donne la parole au Conseil communal

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale répond tout d'abord à un groupe suite à la question de la compatibilité des compteurs avec les CEL, ainsi qu'avec le RCP virtuel. Ce sera effectivement le cas et ils seront également compatibles avec l'autoconsommation.

M. Philippe DONNER (vice-président) donne la parole aux commissions.

M. Raphaël ZBINDEN pour la Commission technique. Nous avons analysé avec intérêt ce rapport de crédit d'engagement de CHF 235'000.- TTC pour le remplacement des compteurs électriques lors de notre séance du 7 février dernier.

Cette seconde demande de crédit s'inscrit en droite ligne avec la stratégie initiée en 2020 et acceptée par notre autorité lors de la séance du Conseil général du 17 décembre 2020. La stratégie se découpait en deux phases et nous sommes donc à la seconde qui nous permettra d'avoir un remplacement complet des compteurs par des compteurs intelligents sur les villages de Bôle et Auvernier.

La Commission a donc soutenu à l'unanimité cette demande.

M. Stéphane BONDALLAZ pour la Commission financière. La Commission financière a discuté bien évidemment des compteurs électriques du point de vue financier. Il a constaté que ce sont des investissements qui nous rapportent puisqu'on reçoit d'Eli 10 ce qui s'appelle le VAC (le taux moyen pondéré du capital) qui nous permet de toucher de l'argent sur ces investissements.

Nous avons également constaté que ce VAC sera modifié par la Confédération avec comme conséquence de baisser les coûts pour les consommateurs dans le futur. Dans ce contexte, la Commission a accepté à l'unanimité de recommander ce rapport aux membres du Conseil général.

M. Philippe DONNER (vice-président) donne la parole aux groupes.

M. François BURGAT pour le groupe PLR. Le groupe PLR a pris connaissance du contenu du rapport et la demande de crédit sera acceptée, avec un refus d'entrer en matière pour des raisons de la forme du rapport.

Mme Laureline SCHERLER pour le groupe Verts/Verts libéraux. La demande de crédit d'engagement pour le remplacement des compteurs électriques est acceptée à l'unanimité.

Mme Sarah PLATZ pour le groupe PS. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le rapport pour le crédit d'engagement de CHF 235'000.- TTC pour le remplacement des compteurs électriques.

Mme Magali JUNOD pour le groupe UDC. Notre groupe accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 235'000.- TTC pour le remplacement des compteurs électriques. Nous reconnaissons l'importance de moderniser le réseau électrique communal afin de suivre les exigences fédérales et soutenons sans réserve cette démarche qui contribuera à une gestion plus efficace de la consommation énergétique avec la pose de compteurs intelligents.

M. Philippe DONNER (vice-président) donne la parole aux personnes souhaitant intervenir à titre personnel.

M. Ivan BRÜSCHWEILER à titre personnel. Est-ce qu'on peut refuser d'entrer en matière et accepter un crédit ? Si on refuse d'entrer en matière, on ne discute pas le crédit ? Je ne comprends pas très bien la position du groupe PLR.

M. François BURGAT à titre personnel. Peut-être que j'aurai dû parler plus fort, il y a un refus donc il n'y a personne du groupe qui va refuser l'entrée en matière. Le groupe ne va pas refuser l'entrée en matière.

M. Philippe DONNER (vice-président) précise que le groupe PLR à part une personne qui refuse l'entrée en matière sera favorable à cette demande de crédit.

M. Philippe DONNER (vice-président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 36 voix pour et 1 voix contre.

M. Philippe DONNER (vice-président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 235'000.- TTC pour le remplacement des compteurs électriques est accepté par 36 voix pour et 1 voix contre.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'120'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines et la réfection des aménagements de surface des rues de la Société, de l'Étang, du Verger et de Morel à Colombier

M. Philippe DONNER (vice-président) donne la parole au Conseil communal

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Comme il y a eu beaucoup de questions qui ont été posées pendant les séances de préparation, je vais essayer de répondre à un maximum de ces questions ce soir.

Ce qu'il faut retenir finalement, c'est que la Commission technique a été unanime sur ce projet. La Commission financière aussi, avec une grande majorité pour ce projet.

Que le budget 2025 voté par votre Assemblée donnait déjà les chiffres de ce projet, même avec des coûts plus élevés. Donc le crédit qui vous est présenté aujourd'hui est plus bas que ce qui était prévu dans le budget 2025 que vous avez accepté.

Le tracé du CAD, c'est la Commune qui a poussé à ce qu'il aille dans cette direction. Sinon, CADBAR avait la ferme intention d'aller directement à la STEP en passant à travers toute la rue Haute. Or, passer à travers toute la rue Haute, cela représente au minimum 4 mois de fermeture ce qui équivaut à la mort de nos commerces. Donc la commune a incité CADBAR à aller dans la direction qui nous arrangeait aussi, puisqu'on sait depuis des années que nos infrastructures souterraines, du côté de Société, Morel et Verger, sont complètement défectueuses.

Ainsi, c'était du « win-win ». Le CAD passait là où nous avions des infrastructures défectueuses et nous évitions 4 mois ou plus de fermetures pour les commerçants de la rue Haute.

Maintenant, je peux concevoir que dans le rapport, il n'était effectivement pas tant question de CADBAR puisque c'est un rapport qui concerne les travaux menés par la Commune.

Pour expliquer la situation actuelle, il est nécessaire de revenir sur les intentions du développement du chauffage à distance sur Colombier. [Un PowerPoint est projeté] D'ici 2032, ce sont toutes les rues qui seront couvertes par CADBAR. Ceci représente 7 années de travaux pour tout le village de Colombier. Ceci correspond aux objectifs énergétiques de la Confédération et du canton qui poussent au développement des CAD, obligent et subventionnent leur raccordement, dans le but de sortir des énergies fossiles. Le développement d'un CAD n'est donc plus une option, mais une obligation pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques. Et on a justement la possibilité dans le village de Colombier, de développer ce chauffage à distance.

CADBAR étant une société anonyme (comme Viteos pour le gaz), elle réalise des projets en fonction des besoins dans son réseau, et on ne pourra pas l'en empêcher. La seule chose que la Commune peut faire, c'est de profiter de son développement pour pouvoir refaire, à moindre coût, nos réseaux défectueux. Alors on ne va pas les suivre partout, c'est sûr. On n'en a pas les moyens et nos réseaux ne sont pas défectueux partout. Mais là où ils le sont, il faudra qu'on y aille.

La slide suivante montre le tracé de CADBAR en direction de la STEP. A la Rue Haute, la Commune les a empêchés de réaliser ce tracé afin d'éviter des travaux de plus de 4 mois à la Rue Haute. Donc ils vont suivre le chemin Société, Etang, Verger, Morel Chaillet, Créneaux, Saules, Saunerie le plus rapidement possible pour atteindre en 2028, donc dans 3 ans, la STEP.

Quoi qu'on fasse, ils iront. Qu'on les suive ou non. La chance pour nous, c'est que sur ces tronçons-là [Chaillet, Créneaux, Saules, Saunerie], il y a très peu d'infrastructures défectueuses, donc on aura très peu d'investissements proportionnellement aux investissements qui sont nécessaires dans le secteur [Société, Etang, Verger, Morel]. En fait, il faut un petit peu moins que ce qu'on vous demande là [Société, Etang, Verger Morel] pour faire tout le reste.

Slide suivante : Voilà ce qui va se passer. Le document « tracé provisoire du développement du CAD », je peux vous le montrer, mais pas vous le donner parce que c'est un document de travail non finalisé de CADBAR. Il va être officialisé dans le mois prochain et il sera présenté à la population, un soir au théâtre, pour que tout le monde puisse être informé du tracé retenu, particulièrement les propriétaires. Que ce soit des propriétaires qui se trouvent sur le tracé ou des propriétaires qui ne le sont pas, parce que ceux qui ne le sont pas, seront bien intéressés de savoir s'ils doivent passer à une pompe à chaleur ou s'ils pourront être un jour ou l'autre raccordés au CAD. Donc toute la population de Colombier sera invitée d'ici la fin du printemps (mais au plus tard au début de l'été) à venir voir le tracé finalisé.

Actuellement, on est encore sur un tracé provisoire et je peux vous dire que j'ai vu au moins 6 tracés provisoires ces deux dernières années. Je vous présente la « dernière » version.

CADBAR, à la possibilité financière de faire tout ce que vous voyez en violet sur l'année 2025. Pour la Commune, notre objectif, c'est de les retenir afin de ne pas dépenser trop vite. Et surtout de les faire passer là où ça nous arrange.

Pour ce qui est du Château, on a encore une autre problématique. C'est toute une zone archéologique qui demande beaucoup plus de préparation parce qu'à chaque fois qu'on va ouvrir il y a de grandes probabilités que l'on découvre des vestiges archéologiques et qu'il soit nécessaire d'arrêter les travaux. Comme le CAD est enterré plus profondément que les autres réseaux, ils vont creuser plus profond qu'ils n'ont jamais creusé jusqu'à maintenant en termes de génie civil. Donc la probabilité de trouver des restes humains ou autres vestiges là-dessous, elle est grande. Ça veut dire que ce chantier, la probabilité qu'il finisse en 2025, pour moi elle est nulle, ce sera 2026 ou 2027. Pour CADBAR, il n'y a pas de problème à ce que ce chantier se prolonge sur 3, 4 ou 5 ans. Par contre, pour le tracé qui doit les amener à la STEP, il n'est pas question qu'il le retarde. CADBAR avance rapidement. Si la Commune ne peut pas suivre le rythme, CADBAR recouvre les canalisations et se sera à la Commune de payer pour rouvrir la route.



Une rencontre entre tous les services (CADBAR, Groupe E, ELI10, Viteos, Swisscom, Ello, la Commune et nos mandataires) est d'ailleurs organisée par la Commune chaque année, afin de faire le point sur les priorités de chacun dans le but de faire autant que possible des travaux en commun. Ce qui implique que certains services - ou la Commune - mettent souvent des travaux en attente pour pouvoir mutualiser leurs dépenses, ou encore que l'urgence d'un service (ici, CADBAR) - ou de la Commune - oblige les autres services - ou la Commune - à agir plus tôt que prévu. Le rôle du Conseil communal est d'arriver à obtenir un consensus sur l'année qui vient. On va où ensemble? Quelle est la priorité pour tout le monde l'année suivante ?



Zoom sur la carte des travaux à Colombier qui permet d'avoir une idée des travaux à effectuer par les différents prestataires d'ici à 2032. Sans régulation, cela signifie que les rues de Colombier sont en « chantier permanent ». Le Conseil communal se bat pour définir le calendrier des travaux en fonction de nos objectifs et en essayant de définir la vitesse des travaux.

Parfois, ils y vont seuls parce qu'on ne peut pas les suivre ou parce qu'on n'a rien à faire là où ils vont. Idéalement, on réalise les travaux en coordination, mais parfois, on rate une occasion de réaliser des travaux conjointement.



+Alors là, c'est la folie en couleur. Ici, c'est la rue Haute, Rue du Château, Rue Basse et le crédit qui vous est demandé. Chaque couleur est un service différent. Vous avez les dates au plus tard en 2026 [Verger, Morel], au plus tard en 2025 [Société, Etang]. Ici, il devrait venir en 2031 [Rue Haute]. On repousse un maximum pour les commerçants, ce n'est pas le moment. C'est encore trop tôt. Ici [Château], en 2025, là [Basse, Creux du sable, Mûriers], ils aimeraient bien y aller en 2028.



Société, Étang, Verger et Morel

Intentions de tous les services (GED 158484)

- | | | |
|---|--|----------------------|
| Viteos | | Eli 10 - eau |
| Nouvelle conduite | | Eli 10 - électricité |
| Remplacement de conduite | | Swisscom |
| Suppression de conduite | | PGEE |
| Tubage | | CADBAR |
| Groupe-E | | Ello |
| Autres services | | Autres |
| Milvignes STC, routes, trottoirs, ponts | | |
| Milvignes STC, éclairage public | | |



C'est le crédit qui vous est proposé aujourd'hui. Le jaune, c'est CADBAR. Le rouge, c'est Groupe E l'électricité. L'orange, c'est le gaz. Ils y vont aussi. On a aussi Swisscom, mais ils sont déjà passés. Ils ont fait des trous partout. De toute façon, ils ne nous écoutent pas. Ils arrivent avant, ils arrivent après, ils ne regardent pas aux autres.

On a Ello qui va y aller aussi. Nous, c'est l'éclairage public en violet foncé, l'eau en bleu, on n'a pas l'électricité, c'est groupe E l'électricité cette fois-ci et on a l'évacuation des eaux.

Alors il ne faut pas vous dire que l'évacuation des eaux, elle passe là [à travers les maisons]. Ça veut dire que tout ça [tous les services], c'est dans la Rue de la Société. Tous ces services sont à refaire, tous.



Société, Étang, Verger et Morel

Intentions de tous les services (GED 158484)



Prochaine slide, la rue du Château, c'est pareil, tout le monde y va. Là, il y a une erreur, ce n'est pas Eli10 électricité. C'est cette couleur-là qui aurait dû être mise, pour Eli10 éclairage public. L'électricité, ce n'est pas nous sur Colombier. Ce ne sont pas des graphiques/plans que j'ai créés là en deux jours pour vous. Ce sont des documents qui chaque année sont mis à jour. Chaque

année, ils sont vus et chaque année, ils sont présentés à la Commission technique. La Commission technique voit ce plan chaque année.

Slide suivante pour la Commission financière.



Société, Étang, Verger et Morel

Plan des investissements du Service Technique et de la Mobilité (GED 263678)

Localité	Lieu	Détail	Voté	Invest.Brut	Solde2024	Soumis au frein	autoporté	Evolutif	Solde 2025
M	Remplacement des compteurs d'électricité - 1e partie	En cours	17.12.2020	248	62		62		-
M	Crédit d'étude - Cours d'eau	En cours	15.12.2022	250	120	120			-
M	Crédit cadre - Eclairage public	En cours	15.12.2022	1'200	831	208			623
B	Temple	En cours	15.12.2022	2'459	716	4	712		-
C	Carrefour des Chézards	En cours	05.04.2023	951	519	176	109		234
M	PGA 04 - Liaison des réservoirs de Cottendard et Racherelles	En cours	05.04.2023	3'277	1'462		1'462		-
M	Crédit d'étude - Plan directeur Electrique Basse tension	En cours	14.09.2023	137	68		10		58
C	Sombacour	En cours	22.02.2024	1'500	452	166	286		-
C	Poste	En cours	16.05.2024	647	277	104	173		-
A	Abbevas	En cours	14.11.2024	2'634	2'587	156	2'177		254
C	Château	En cours	22.02.2024	3'955	3'899	366	917		2'617
M	Remplacement des compteurs d'électricité - 2e partie	En attente	+/-10%	235	235		24		211
C	Société / Etang est / Verger / Morel	En attente	+/-10%	3'120	3'120	467	1'190	-	1'463
A	Clos - PGA 03	Stoppe	03.06.2021	8'100	3'373		520	400	2'453
M	Crédit d'engagement - Uhand	Stoppe	15.12.2022	1'145	57			57	-
M	Crédit cadre - Fontaines	Stoppe	09.09.2021	670	508			127	381
M	Piste cyclable - Rives du Lac	Stoppe	14.12.2023	625	596			596	-
B	Las Collières DP 120	Pas démarré	14.09.2023	109	109			109	-
C	Crostand-Villaret DP 122	Pas démarré	16.11.2023	97	97			97	-
B	Ecopoint de Sous-le-Pré	Oppositions	15.06.2023	45	45		45		-
B	PGA 08 - Suppression du réservoir de Bôle	A venir	+/-30%	130	130		130		-
M	Crédit d'engagement - Véhicule	A venir	+/-30%	90	90			90	-
				31'623	19'353	1'767	7'817	1'476	8'293

Vous avez tous eu à la fin de votre budget, le tableau des investissements pour les 4 prochaines années. Ça, c'est la simplification pour cette année seulement et uniquement sur les travaux du Service technique et de la mobilité. On ne parle pas des bâtiments, ce qui est dans le cadre vert, c'est ce qui est en cours et donc on n'arrêtera pas cette année.

Le Château, vous avez voté CHF 3 955 000.-, au 31 décembre 2024, il restait CHF 3 899 000.-. On a un petit peu avancé sur des études. On ne peut pas avancer trop vite parce que c'est une zone archéologique, on va à la vitesse qu'on peut.

Ce qui est prévu pour cette année, c'est de dépenser CHF 366 000.- de soumis au frein et CHF 917 000.- en autoportées, c'est-à-dire tout ce qui est porté par les taxes telles que l'eau par exemple. Le solde au 31 décembre 2025, c'est ce qu'on fera en 2026, en 2027 ou 2028 si ça doit durer plus longtemps, si on finit par trouver quelque chose là-bas en dessous. Mais il n'est pas prévu pour le château de dépenser plus que ça [366k+917k] cette année 2025. Techniquement, humainement, ce n'est pas possible. On dépensera même peut-être moins si on trouve tout de suite quelque chose là où on va creuser.

Financièrement, c'est ça [partie verte et jaune du tableau] qui est prioritaire. Et pour l'instant, ça [partie orange, brune et rouge du tableau], ça ne bouge pas tant qu'on n'est pas sûr d'en avoir les moyens. Celui-ci [Ecopoint de Sous-le-Pré], il y a des oppositions, donc du coup, quoi qu'il arrive, il ne va pas avancer. C'est les voisins de Sous le Pré, ça fait 4 ans que ça dure. Vous connaissez l'histoire, je ne vais pas m'éterniser là-dessus. Ça [PGA8 et Véhicule], c'est 2 demandes de crédit qui devraient arriver encore avant la fin de l'année.

Ce qu'il faut retenir, c'est que tout ce qui est dans cette colonne s'est soumis au frein. CHF 1,8 million de soumis au frein pour les travaux d'infrastructures souterraines et de surface cette année 2025. Ça rentre dans le budget. CHF 7,8 millions pour les autoportées. C'était prévu. C'est à la fin du budget que vous avez voté fin 2024. Et là, on a ce qu'on appelle les évolutifs. C'est-à-dire que si l'un de ces projets dans le cadre vert devait coûter moins cher que prévu, ou s'il devait s'arrêter en cours de route, et bien on pourrait déclencher cela [cadre orange/brun/rouge]. Mais pour l'instant, nous, Conseil communal, on estime que, maintenant, on ne les déclenche pas. Parce que la priorité, elle est là [cadre vert].

Si on ne suit pas le CAD, ça nous coûtera plus cher plus tard. Si on ne suit pas le CAD, vu les travaux qui vont passer, vu la vétusté des infrastructures souterraines, ça va casser, c'est sûr. Si

vous ne votez pas ce crédit, la problématique, c'est qu'on va se retrouver dans une situation où on devra venir avec un crédit d'urgence qui coûtera plus cher que si on les suit pendant qu'ils y vont.

Les 3 cases vertes [Carrefour des Chézards, Plan directeur Basse tension, Route des Clos], je les ai mises volontairement en vert ici. Ça, c'est de bonnes nouvelles. Ça veut dire que le crédit Carrefour des Chézard, qui va être finalisé cette année, se soldera sur un crédit de CHF 234 000.-. Ici, le crédit d'étude pour le plan directeur électrique basse tension, même topo. Il restera CHF 58 000.- qui ne seront pas utilisés. Et le top du top les Clos. Nous avons décidé de le stopper pour l'instant, il manque la partie juste devant la maison de Commune qui n'est pas finalisée. Ce n'est pas une priorité pour nous. La priorité, elle est là [cadre vert]. Il nous reste CHF 400 000.- à investir. On peut le reporter, ça peut attendre l'année prochaine, voire l'année d'après si on a d'autres priorités. Et normalement, il nous restera CHF 2,5 millions qu'on n'aura pas utilisé et qu'on n'aura pas besoin d'utiliser.



Société, Étang, Verger et Morel

Prix au m²

Village	Rues	Surface traitée en m ²	Crédit voté	Prix au m ²
Bôle	Comte-de-Wemyss	3'050	2'600'000	850
Auvernier	Les Clos	9'400	8'100'000	861
Auvernier	Vannels-Roche	2'940	2'665'000	906
Colombier	Rue de la Poste	725	680'000	937
Colombier	Etang / Morel / Société / Verger	3'120	3'120'000	1'000
Colombier	Collège Prélaz	1'640	1'650'000	1'006
Bôle	La Moraine	1'100	1'420'000	1'290
Bôle	Rue du Temple	2'515	3'350'000	1'330
Bôle	Ch. du Bugnon	650	890'000	1'370

Je crois que j'arrive au bout de ma présentation. Est-ce que ça coûte trop cher? Voilà les derniers travaux qu'on a fait. Celui qui nous a coûté le moins cher, c'est Bôle, Comte-de-Wemyss, CHF 850.- le mètre carré. Celui qui nous a coûté le plus cher. C'est Bôle le Chemin du Bugnon CHF 1370.- le mètre carré. Et pourtant c'était celui qui avait le moins de surface au mètre carré. 650 mètres carrés seulement. Pourquoi? Parce qu'il était en cul-de-sac. En descente. Il n'y avait que nous qui allions dessus. Il n'y avait pas le gaz. Il n'y avait pas de chauffage à distance. Et en plus, comme c'était étroit, on a pu y aller qu'avec des petits véhicules. On n'a pas pu mettre les gros camions. C'est pour ça que ça nous a coûté aussi cher. Finalement, Colombier, le projet qui vous est proposé, il est « dans le tire » à CHF 1000.- le mètre carré.

Le rapport annexe transmis au groupe entre la séance de préparation des groupes (17 mars 2025) et la séance du Conseil général (20 mars 2025) se trouve en annexe du procès-verbal.

M. Philippe DONNER (vice-président) donne la parole aux commissions.

M. Stéphane BONDALLAZ pour la Commission financière. La Commission financière examine le projet sous l'angle de l'orthodoxie financière uniquement. Elle a constaté effectivement que le projet en question fait partie du budget 2025 et on a également constaté que la part soumise au frein est de 35% et comme il vous a été expliqué, on est encore dans le tir par rapport aux investissements parce que la Commission financière surveille vraiment de manière assez précise cette question pour que les investissements ne dépassent pas ce qui est possible au regard du frein à l'investissement durant l'année 2025. Comme on l'a dit en début d'année, de toute façon cela ne dépasse pas. La part de l'autofinancé qui est de 65%, qui se retrouve dans

les taxes causales, on a constaté en fait, le coût des taxes causales n'avait pas été encore considéré, dans l'impact sur les taxes communales. Parce que, vous le savez peut-être, la Commission financière a proposé une augmentation des taxes causales compte tenu du principe de couverture des coûts qui prévaut en matière de taxe causale. Donc, il faudra aussi considérer ces coûts, donc ces taxes causales, et puis la Commission financière, finalement, s'est demandé quel était le montant qui était apporté par des tiers. Mais à cette question, elle n'a pas obtenu de réponse. Finalement, la Commission a recommandé l'acceptation par six voix contre une abstention.

Mme Laureline SCHERLER pour la Commission technique. Effectivement, la commission technique est au courant de tout ce que madame Kurowiak a déjà présenté et vous a très bien synthétisé ce soir. Et puis c'est pour ça que lors de notre dernière séance, nous avons pris connaissance avec intérêt de ce projet plus précis pour la zone concernée et que nous recommandons de l'accepter à l'unanimité.

M. Philippe DONNER (vice-président) donne la parole aux groupes.

M. Jean-François KÜNZI pour le groupe PS. Le Groupe socialiste a examiné, très attentivement, le « Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'120'000 TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines et la réfection des aménagements de surface des rues de la Société, de l'Étang, du Verger et Morel, à Colombier ». Suite aux explications complémentaires données par ses représentants à la Commission technique, il a décidé, à l'unanimité, d'accepter le crédit demandé.

Comme souvent, ces dernières années, il s'agit de saisir les opportunités qui se présentent pour établir des synergies avec certains prestataires, ici, en l'occurrence, CADBAR. Il se réjouit que les importants travaux impliqués par la pose du chauffage à distance, mis à part sur quelques dizaines de mètres, évitent la rue Haute limitant ainsi les impacts très négatifs pour les commerçants. Il prend bonne note que le « cheminement des écoliers » deviendra une réalité, dans le centre du village, avec l'instauration d'une zone de rencontres limitée à 20 km/h. Il espère que les automobilistes, en transit, auront l'intelligence de l'éviter.

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal, mais surtout du rapport complémentaire de la Conseillère communale responsable du dossier relatif à cette demande de crédit de CHF 3'120'000 francs. Ce rapport complémentaire répond assez largement à un certain nombre de questions que notre groupe s'est posé en séance de préparation. Mais pour l'heure, sur le fond, nous sommes prêts à entrer en matière, mais cela nous pose un certain nombre de problèmes, ou plutôt de formes. J'y reviendrai.

Nous avons donc un certain nombre de remarques à formuler, quelques questions complémentaires et une demande qui dépasse quelque peu le présent crédit. Et notre position définitive dépendra de ces réponses.

Au niveau des remarques, nous constatons que nous sommes en présence d'un rapport finalement assez lacunaire du Conseil communal, qui a nécessité ce que nous qualifions de rapport complémentaire de la Conseillère communale, responsable de dicastère. C'est pour nous pas tout à fait la même chose puisque nous sommes en présence de deux niveaux différents, avec d'une part, la responsabilité du Conseil Communal dans son ensemble sur le rapport initial que nous avons reçu avec la convocation et d'autre part, une responsabilité qui est au niveau du chef de dicastère pour le rapport complémentaire.

Le rapport du Conseil communal, lui, est accessible au public, à la presse et à notre connaissance, le rapport de la Conseillère communale ne l'est pas puisque distribué uniquement aux chefs de groupe. Nous demandons par conséquent que ce rapport soit annexé au procès-verbal.

D'autres remarques concernent le chauffage à distance dont nous ne mettons pas en cause l'utilité, mais nous ne cachons pas nos inquiétudes face à la fin annoncée de l'activité d'incinération des ordures à Vadec Cottendart à l'horizon 2031. Le recours envisagé à la STEP de pompes à chaleur puissantes, qui, soit dit en passant, a coûté énormément d'énergie électrique. L'installation de pompes à chaleur de la STEP et l'éventuelle gazéification de Cottendart qui nécessitera encore une fois

énormément d'énergie. Il y aura de gros investissements, et le Conseil communal vient encore de le démontrer de gros investissements de la part de CADBAR qui est une société indépendante avec les différents partenaires, que ce soit Viteos et autres.

Notre crainte est que nous ayons à la fin une énergie au niveau du chauffage à distance, beaucoup trop cher par rapport à d'autres formes d'énergies renouvelables telles que les pompes à chaleur individuelles ou les panneaux solaires.

En effet, le fait qu'aujourd'hui CADBAR profite d'une source d'énergie thermique pas tout à fait juste et pratiquement gratuite, par les ordures, mais ce qui ne sera plus le cas d'ici quelques années. Nous constatons aussi qu'avec le réseau développé par CADBAR, nous aurons aussi des clients captifs. Et ça, ce n'est jamais très agréable.

La troisième remarque concerne cette fois le réseau électrique qui est en mains du Groupe e comme vous le savez tous. En page trois du rapport principal du Conseil communal, il est indiqué que la batterie basse tension sera remplacée. Par contre, il n'y a pas d'adaptation du réseau moyenne et haute tension. Le rapport complémentaire indique que l'on ne connaît pas l'état actuel du réseau du Groupe e et que la réinjection dans le réseau des installations solaires n'est pas possible.

Cette situation nous interpelle quand on sait que le solaire est l'énergie renouvelable la plus intéressante. Nous souhaitons savoir ce que le Conseil communal pense de cette situation qui est insuffisante et insatisfaisante et si des discussions avec le Groupe E sont encore possibles. Le risque qu'en cinq ans, le Groupe E décide de moderniser son réseau pour l'adapter notamment aux problèmes liés à la récupération d'énergie des panneaux solaires, et bien ça ne serait pas très bien je pense.

La quatrième remarque, c'est la simultanéité du chantier entre la zone concernée et la rue du Château. Il y a certainement des avantages et des inconvénients. Nous considérons donc qu'il y a plutôt des avantages à essayer de faire ces travaux en simultanéité. Comme cela, les bordiers en particulier nos commerçants seront ennuyés une fois sur une durée qui ne sera peut-être pas très longue. Donc nous sommes plutôt favorables, mais en fonction des moyens financiers à disposition d'aller de l'avant aussi sur les deux chantiers.

Le rapport complémentaire indique que le Conseil communal prendra toutes les mesures pour réduire les perturbations liées à la circulation, mais je n'ai rien vu sur le parage de véhicule pour les clients du magasin et surtout pour les bordiers des chantiers durant les travaux, ainsi que l'accès au parage de véhicules des privés qui sont sur des terrains privés et qui ne pourront plus accéder à ces terrains durant quelques semaines. Nous demandons donc ce que le Conseil communal a prévu en matière de place de remplacement pour les places de parc occupé durant le chantier.

Nous en arrivons maintenant aux aspects financiers. Il apparaît que certains partenaires ont bénéficié des travaux prévus. Quelle sera la part de leur participation financière à ces travaux? On a dans le rapport la participation prévue de l'État. Mais ils n'ont pas d'information sur d'éventuelles recettes. Je pense qu'il y en a qui seront apportés par d'autres partenaires. Et nous regrettons que cela ne figure pas dans le rapport.

Finalement, notre demande porte sur les conséquences financières des investissements prévus par les demandes de crédits. Pour des raisons pratiques d'abord, la Conseillère communale attire l'attention sur l'importance et l'urgence de ces travaux. Nous estimons qu'ils doivent être réalisés rapidement.

Cette demande ne porte pas sur le présent crédit, mais à l'avenir, toute demande de crédit devra indiquer les charges qui en découlent, soit les charges principalement liées aux amortissements, voire pour certains cas, aux charges de fonctionnement. Il faut savoir quels comptes seront impactés, par exemple l'eau. L'amélioration du réseau d'eau potable vont se répercuter sur les amortissements donc sur le coût de l'eau finalement. Même chose pour l'épuration des eaux, l'électricité (pour Bôle et Auvernier).

En outre, nous estimons que le financement des crédits, quel qu'il soit doit être indiqué, par exemple, le recours à des réserves existantes ou à l'emprunt. Nous souhaiterions avoir des précisions en matière de financement de nos investissements.

Nous avons hésité à déposer un postulat. Nous attendons une réponse du Conseil communal et s'il n'y avait pas d'entrée en matière nous utiliserons cet instrument pour la prochaine demande de crédit si nos demandes ne sont pas satisfaites. En effet, nous estimons qu'au moment où les finances communales se resserrent, il est indispensable d'obtenir la plus grande transparence dans l'utilisation et la gestion de l'argent, notamment des crédits importants comme celui-ci. C'est aussi valable pour les futures demandes éventuelles, mais probables, de relèvement de certaines taxes par exemple pour l'électricité ou l'épuration. Nous demandons d'ores et déjà une transparence totale sur les chiffres pour pouvoir justifier, le cas échéant, l'adaptation de certaines taxes.

J'ai été un peu long, mais je crois qu'un rapport de 3 millions ou une dépendance de CHF 3'000'000 mérite quand même quelques réflexions. Et je le répète, en fonction des réponses que nous obtenons, nous entrerons ou non en matière et au besoin, nous demanderions une interruption de séance.

M. Louis GODET pour le groupe Les Verts /PVL. Je serai effectivement un peu plus bref que mon préopinant. Nous avons examiné cette demande de crédit dans le détail, et elle se sépare pour nous en deux points.

Le cadastre souterrain ne prête pas à beaucoup de commentaires. C'est cohérent, c'est logique, c'est validé. D'ailleurs, le oui unanime de la Commission technique le démontre.

Par contre, il y a un point que nous avons débattu longuement. Il s'agit des aménagements de surface. Le Conseil communal présente cette demande de crédit dans une situation de semi-urgence dans le sens qu'il faut aller de l'avant et on peut le comprendre. Il n'a pas pu finaliser les aménagements de surface à l'heure de la demande aujourd'hui. Cette situation pour nous, sur le fond, est un peu gênante. C'est toujours embêtant de valider ou de souscrire à un crédit d'engagement quand on n'a pas la totalité des éléments. Ici, on peut le comprendre, mais on aimerait quand même dire au Conseil communal que vraiment, c'est à éviter si possible, ou alors à la limite de faire deux parts, une part pour le cadastre souterrain qui peut être validé et où les travaux peuvent être engagés. Et puis au Conseil général suivant, pour tous les éléments sont là, de débattre des crédits de l'aménagement de surface, surtout que l'aménagement de surface est la partie visible.

Le Conseil communal a dit qu'il va présenter les aménagements de surface par la suite. Cette présentation ne doit pas seulement se faire en Commission technique. Pour nous, elle doit aussi être débattue au sein de la Commission d'urbanisme afin de garantir la cohérence visuelle au sein de la commune. En résumé, la thématique des aménagements de surface doit être présentée dans les deux commissions.

Maintenant, nous avons encore un point concernant la végétalisation. Nous souhaitons avoir une vraie végétalisation, c'est-à-dire une végétalisation où il y a de la verdure et pas trop de cailloux. On prend un peu l'exemple de la route des Clos où actuellement il y a quand même beaucoup d'élément minéral par rapport aux éléments végétaux. Et puis nous aimerions rappeler un point, c'est que toute végétalisation dans le milieu bâti doit être accompagnée d'une irrigation souterraine. En effet, s'il n'y a pas assez d'eau pour les végétaux, les arbres ne peuvent pas remplir leur fonction de lutte contre les îlots de chaleur.

Sinon, le groupe Les Verts / PVL acceptera dans sa grande majorité cette demande de crédit.

M. Stéphane BONDALLAZ pour le groupe PLR. Le Groupe PLR a examiné avec grande attention le rapport qui lui a été soumis et ses réflexions ont été les suivantes : La stratégie globale de CADBAR est insuffisamment explicitée dans le rapport, toute stratégie était essentielle dans la mesure où la Commune semble suivre pas à pas la ligne tracée ou les lignes tracées par CADBAR en matière de travaux. Des informations sur les flux de chaleur entre la STEP et CADBAR ont été apportées lors de la séance du groupe oralement, cela étant une certaine incertitude demeure par ailleurs au sujet des sources de production de chaleur dans le futur qui n'apparaissent pas vraiment garanti.

Compte tenu des finances problématiques de notre Commune et des limites mises à nos investissements. Le groupe s'est étonné du prix très élevé du mètre, donc du mètre linéaire, parce que c'est ce qui est vraisemblablement déterminant. Enfin, en tout cas pour nous, dans ce contexte de plus de CHF 7000.- par mètre carré, il a regretté qu'aucune estimation n'a été faite des participations des acteurs privés au montant total des investissements. Ce qui permet justement de considérer les aspects financiers en la matière.

Il a également regretté le manque d'information au sujet des futurs aménagements extérieurs. Il s'est par ailleurs demandé si l'engagement d'un BAMO, c'est-à-dire d'une personne qui suit les travaux, ne s'imposait pas en l'espèce, en particulier compte tenu de l'importance des travaux. Le groupe s'est par ailleurs demandé s'il est réellement opportun de planifier ces travaux maintenant, au vu des travaux en cours qui encombreront durablement le centre de Colombier, comme on peut le constater, avec des impacts importants pour nos commerçants. Cela d'autant plus que des travaux sont également prévus prochainement à la rue du Château.

Le fait de remettre des compléments d'information en toute dernière minute ne nous apparaît fondamentalement pas judicieux. Nous sommes des miliciens. Nous n'avons pas forcément le don de prendre en considération ce type d'informations et ça ne nous permet pas de prendre le temps de nous faire une réelle opinion par rapport aux manquements du rapport. Dans ces conditions, à l'unanimité, le groupe PLR a estimé que le rapport qui lui est présenté est largement insuffisant au niveau de son contenu, en particulier concernant la stratégie suivie par CADBAR. Il va donc refuser l'entrée en matière.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale revient sur le rapport initial lacunaire. Par le passé, les rapports trop longs m'ont été reprochés en disant que l'annexe technique pouvait être laissée à la Commission technique et que l'annexe financière pouvait être laissée à la Commission financière.

Le modèle de rapport utilisé ces quatre dernières années a été fabriqué au fur et à mesure des différentes demandes de crédits qui vous ont été apportées. Et c'est ce même modèle qui a été utilisé cette fois-ci et qui reprend exactement le même squelette que les rapports précédents. Vous pouvez les prendre c'est quasiment la même chose mot pour mot, sauf pour les chiffres, évidemment. Donc navré pour les membres du Conseil général qui auraient trouvé ce rapport lacunaire. Ce que je peux comprendre. Cela dit, les informations données en Commission technique et en Commission financière venaient compléter ce rapport. Pour ceux qui étaient en Commission technique ou financière, ils avaient eu une partie ou l'autre des informations.

Il n'y a aucun problème à ce que le rapport annexe transmis aux groupes entre la séance de préparation et la séance actuelle soient intégrées en annexe du PV. Vous pourrez tout retrouver dans le PV. Je ne vais pas relire tout ce que j'avais mis dans le rapport annexe, mais ce qui n'y figure pas, notamment la demande par rapport à Groupe E.

Alors effectivement, il y a peut-être une mauvaise compréhension ou mauvaise rédaction par rapport à Groupe E. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a un seul point d'entrée pour la haute tension sur notre commune, elle est entre Boudry et Bôle. C'est un seul accès. La haute tension, elle arrive là et uniquement là. Ça n'a aucun lien avec le chantier qui nous occupe maintenant. Pour la moyenne tension qui dessert ce chantier, Groupe E estime qu'il n'y a pas de besoin à la renforcer.

Par contre, le réseau de basse tension doit clairement être renforcé, car il ne peut pas récupérer la production solaire et le Group E projette de le refaire entièrement. Tout le réseau basse tension du quartier va être intégralement refait. Donc la réinjection sera possible. La mise en place de solaire sera possible ainsi que de PAC, si vous ne voulez vraiment pas le chauffage à distance. Mais là je crois que c'est le SENE donc le canton qui ne sera pas d'accord. Les bornes de recharges privées seront possibles.

Dans le rapport figure uniquement le montant dont la Commune a besoin pour réaliser les travaux. Je ne sais pas de quoi a besoin financièrement Groupe E pour faire ces travaux. Et si je leur demande, ils ne me le diront pas. Je ne sais pas de quoi CADBAR a besoin pour faire ses travaux. Et si je leur demande, ils ne me le diront pas. Ce montant-là, c'est uniquement pour nos besoins. C'est pareil pour Viteos, mais ça, je l'avais mis dans le rapport complémentaire.

Pour ce qui est de la surface. Oui, évidemment, c'est la première fois qu'on vous présente un rapport où la surface n'est pas finalisée. C'était une question d'urgence. Du fait que la surface n'est pas finalisée, ça nous paraissait évident qu'on vous le présente en Commission technique et en Commission d'urbanisme, afin que les deux Commissions puissent statuer et éventuellement modifier le projet à venir du Conseil communal. Et évidemment que ce sera également présenté au Conseil général dans son ensemble, comme on va le faire aux points suivants pour la surface de la rue de La

Poste, qui n'était pas comprise dans le crédit initial, parce qu'à l'origine on devait faire du un pour un. Donc il n'y a aucun souci là-dessus. C'est notre volonté de justement construire avec vous et de prendre en compte vos remarques sur le sujet.

CADBAR, actuellement reçoit la chaleur de Vadec Cottendart à un prix dérisoire. Ce n'est pas gratuit, mais c'est dérisoire. Et quand Vadec fermera ses fours qui sont déjà aux soins intensifs depuis longtemps, (on croise les doigts pour qu'il ne ferme pas tout de suite, parce que sinon on n'a pas d'option B) ce sera forcément plus cher. Combien? Aujourd'hui, je ne peux pas vous le dire. Par contre, il y aura très probablement un prix qui s'approchera des prix actuels qu'on peut avoir avec le gaz, le mazout ou autres. Sauf qu'on n'a plus le droit aujourd'hui de changer sa chaudière pour remettre une chaudière à gaz ou une chaudière à mazout. Donc le prix ne sera pas supérieur, mais il sera inférieur ou égal effectivement à ce que vous payez maintenant. Comme vous l'avez relevé, l'électricité, ça coûte.

Pour ce qui est de l'avancée de CADBAR. Alors pour ceux qui s'y connaissent en norme SIA, pour la PAC qui est prévue à la STEP, on en est à la norme SIA 31 32, c'est-à-dire le projet plus qu'avancé.

Pour ce qui est de la gazéification du bois. L'idée de base était de brûler le bois usagé de Vadec. La SIA 21, donc la faisabilité du projet, a conclu que la gazéification serait plus intéressante, mais on n'est pas encore à la SIA 31 32. La gazéification du bois est faisable, mais on ne dispose pas encore précisément d'information sur les coûts. Et pour la pompe à chaleur, c'est faisable. On a les coûts à plus ou moins 30 %, on est en train d'affiner à plus ou moins 10 %, donc on est plus dans de la sculpture sur nuage, mais on rentre vraiment dans quelque chose qui devient concret.

Il y a eu pendant une génération un engouement pour le gaz. Tout le monde était captif au gaz, c'était comme ça. Aujourd'hui, on est à un tournant énergétique. En milieu urbain, on deviendra captif au chauffage à distance.

Pour ce qui est des places de parc, je laisserai ma collègue répondre. Pour les finances, l'impact sur le prix de l'eau par exemple, je laisserai mon collègue vous répondre.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale rappelle les questions qui ont été posées concernant les places de parc pour Société, Etang, Verger, Morel, durant les travaux qui sont envisagés.

Beaucoup de places de parc privé et quelques publiques seront touchées pendant les travaux. Est-ce qu'elles seront toujours accessibles ? Seront-elles supprimées ou inaccessibles? Si tel est le cas, les propriétaires et locataires auront-ils d'autres places à disposition?

Voici le nombre de places concernées : rue Verger : six bleus, Morel : quatre bleus, une place handicapée et quatre cases pour les deux roues, Etang : 3 blanches et Société : six cases bleues. Soit un total de seize places bleues et trois blanches et une place pour les personnes à mobilité réduite.

Pendant les travaux, le stationnement ne peut pas être garanti. Les détenteurs de places privées ne pourront plus accéder à leurs places durant une ou toute la partie des travaux.

La sécurité publique délivrera des autorisations temporaires de stationnement illimité sur des cases à définir. Sachant toutefois qu'une autorisation de stationnement ne garantit pas une place libre.

Le Conseil communal prendra toutes les mesures afin de réduire au maximum les perturbations. La population et les commerçants seront dûment informés.

À la fin des travaux, on retrouvera le même nombre de places de stationnement dans le secteur. Les situations ambiguës seront à régulariser. Et à terme, la Commune compte sur de nouvelles places de parc, dans l'éventuelle construction du Plan de l'Étang.

M. Philippe DuPASQUIER, Conseiller communal. Il était prévu d'aborder l'augmentation de la taxe du prix de l'eau dans les communications du Conseil communal à la fin de la séance, mais ce point peut être abordé maintenant.

Suite aux séances de préparation du budget 2025, le Conseil communal et la Commission financière ont discuté un certain nombre de possibilités pour améliorer la situation des finances communales et maintenir un résultat opérationnel à l'équilibre. Avec l'appui du Service des finances, le Conseil communal s'est penché sur un certain nombre de mesures. Les réflexions ont notamment porté sur les taxes causales, le prix du mètre cube de l'eau, la part de l'impôt dans la taxe déchets, les tarifs du

port et le prix du mètre cube d'eau à épurer et les taxes et émoluments liés aux activités des services de la commune.

Une augmentation de prix est possible aux conditions suivantes : il faut que les comptes des financements spéciaux soient à zéro, car ce sont des comptes de réserve. Il faut que les investissements projetés ne puissent plus être financés par le prix de la prestation et Monsieur Prix doit ensuite donner son accord par rapport à l'augmentation envisagée. Il se prononce sur la base des comptes de l'année écoulée. En ce qui nous concerne, il faut attendre les résultats de l'année 2024 en juin de cette année pour connaître une décision éventuelle. Il est de la compétence du Conseil communal de fixer le prix du mètre cube de l'eau. Dans sa séance du 27 janvier dernier, le Conseil communal a pris la décision d'augmenter le prix du mètre cube de l'eau de CHF 0.40, passant de CHF 0.95 à 1.35 au 1^{er} janvier 2026.

En effet, le prix actuel de CHF 0.95 par mètre cube ne permettra plus de couvrir les investissements dans le réseau d'eau en 2025 déjà. Le prix du mètre cube d'eau s'étend actuellement dans la région de CHF 0.90 à Cortaillod, à plus de CHF 3.50 aux Planchettes. Avec une augmentation de CHF 0.40 Milvignes passerait de troisième commune meilleure marché à la sixième meilleure marché sur les 24 communes du canton, avec un prix de l'eau qui serait proche de celui de la ville de Neuchâtel.

L'augmentation décidée maintient un prix de l'eau raisonnable à Milvignes tout en sensibilisant les habitants à la valeur de cette ressource naturelle. Cette augmentation du prix de l'eau aura un impact positif sur les liquidités de la Commune, au propre et au figuré, en cash sur nos comptes à la banque pour un montant de CHF 275'000.- dès 2026.

Le Conseil communal demandera donc au Service des finances de préparer les démarches à cet effet afin de fournir les détails et arguments à Monsieur Prix une fois les comptes de la commune 2024 validés par votre Autorité.

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC remercie les représentants du Conseil communal pour ces réponses.

Pour être honnête, il me semble normal que CADBAR paie ses affaires, la commune les siennes, Viteos et le Groupe E les leurs. Par contre, est-ce qu'il n'y a pas des synergies dans les travaux dont bénéficie par exemple les travaux de la Commune ? Par exemple, les fouilles ou les raccordements ne profitent pas aussi aux autres partenaires du projet ? On est en droit d'attendre qu'ils participent financièrement à ces synergies. Mais ce n'est pas le cas. Si j'ai bien compris, la seule recette est celle qui figure dans le rapport et qui est la subvention cantonale.

Concernant la réponse des aspects financiers, merci au Conseil communal pour la transparence et l'annonce qui est faite ne nous pose pas d'énormes problèmes pour autant qu'on ait cette transparence. Mais vous n'avez pas tout à fait répondu à la question de fond, où on demande des précisions sur l'intégration des conséquences financières des demandes de crédits sur les amortissements.

Les 3 millions, on doit les amortir. Il serait intéressant de savoir sur quels degrés et sur quel montant cela représente. Par exemple, sur un investissement du réseau d'eau ou du réseau de séparatif. C'est cela que nous demandons, c'est cette transparence dans les rapports et également la transparence en ce qui concerne le financement de crédit pour savoir si c'est des réserves, la fortune ou l'emprunt.

M. Philippe DuPASQUIER, Conseiller communal. Remercie pour cette demande et indique qu'elle sera intégrée dans les prochains rapports, mais il n'est pas en mesure de vous donner cette réponse maintenant.

Concernant le prix de l'eau, l'extrait de rapport qui vous a été communiqué a été soumis à la Commission des finances. Donc les informations ont été diffusées en détail. La Commission des finances a vu l'état du compte de financement spécial et des simulations qui sont faites. Il est actuellement difficile de fournir plus de détails, mais il a été pris note de la demande pour les prochains crédits.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. On est sur une nouvelle législature, donc c'est des choses qui ont été expliquées lors de la précédente législature et pas forcément à toutes les personnes élues récemment.

Pour la fouille, si le CAD il y va tout seul, il va faire une tranchée et puis il va avancer. Ce que nous, la Commune, on lui demande, c'est de payer la surface qu'il aura défaite. Donc le CAD il ne va pas

seulement payer sa creuse et puis le tuyau, il va aussi payer pour reboucher et refaire la surface au-dessus de sa fouille en « un pour un ».

Si on a le gaz qui vient en même temps que le CAD, et bien on a une autre fouille et le gaz il doit payer sa surface. Et il en est de même pour Groupe E s'ils viennent pour l'électricité. Donc finalement, dans un chantier comme celui qu'on prévoit de faire, si vous acceptez le crédit, il y a probablement la moitié de la surface qui sera refaite aux frais des services tiers. Nous, on ne paiera que la moitié restante sous laquelle on va aller avec l'eau, l'évacuation des eaux et l'éclairage public. Il y a une répartition du prix de la surface. Si on ne mutualisait pas les travaux, chacun paierait sa part. Et dans un an, deux ans ou à la suite des travaux, on réalise que le tuyau d'eau ou bien l'évacuation des eaux a cédé à cause des travaux. On devra y aller nous tout seul et notre fouille, nous coûterait plus cher car la fouille serait plus large. Il y a effectivement un calcul qui est fait. Il s'agit de devis consolidés, car chacun fait son devis de son côté. Après on prend tous les devis ensemble, on les consolide et c'est du win-win. Ils gagnent à venir avec nous, on gagne à effectuer les travaux avec eux.

M. Christian STEINER pour le groupe PLR. J'aimerais juste apporter un complément par rapport au rapport du chemin de la Poste. Là, on ne faisait pas mention de modifications de surfaces autres que les luminaires. Donc ce n'est pas le premier rapport.

M. Ivan BRÜSCHWEILER à titre personnel. Je m'exprime à titre personnel et également en tant que membre de la Commission technique. Je suis affligé d'entendre que mes collègues radicaux ne veulent pas entrer en matière. Je suis affligé parce que pour moi la situation est totalement claire et cette demande de crédit est parfaitement justifiée et je m'étonne que vous puissiez penser le contraire suite à un manque d'information. Je me demande si face à des demandes de crédits aussi importantes, il ne faudrait pas que les Conseillers communaux en charge du dossier ne viennent pas vous apporter des explications pour que vous soyez dûment informés, afin de faire un choix simple. Pour quelles raisons suis-je choqué ? Parce qu'à la Commission technique, on nous a appris que notre réseau est complètement vétuste dans plein de cas, que ce soit l'eau, le gaz, l'électricité, pas de séparatif. Il y a un travail monstre à faire. Ce travail, il a été fait dans les années 60-70 quand nos villages se sont développés. Et puis il a été un petit peu négligé ces dernières années et on se trouve face à la nécessité de rattraper ce retard. Et cette demande de crédit entre dans ce cadre. Et quand on essaie de rattraper, on diminue le nombre d'interventions urgentes qui représentent d'autant plus de surcoûts à tous les travaux nécessaires. Donc, au fond, cette demande de crédit, c'est un investissement justifié par le retard de nos différents réseaux souterrains et justifié par la nécessité de nous adapter à l'évolution du temps, que ce soit l'électricité, le séparatif et différentes réparations, rénovations qui vous sont proposées.

Je m'étonne également que vous ne saisissiez pas que de faire ces travaux en même temps que CADBAR représente une économie substantielle pour la Commune. Refuser les travaux correspond à un choix de reporter sur les générations futures une rénovation que nous devons entreprendre aujourd'hui parce qu'elle a déjà trop tardé. Et ce type de choix me paraît parfaitement faux et m'inflige.

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Il informe que le groupe UDC entrera en matière et votera pour ce crédit à l'unanimité.

M. Christian STEINER pour le groupe PLR. Je ne pense pas que le PLR est contre la correction des infrastructures souterraines. Nous sommes contre le contenu du rapport. Ce soir, une grande partie des informations nous ont été rendues. C'est sur ce rapport que nous ne sommes pas satisfaits, sur les informations que nous n'avons pas concernant le bâti urbain en surface. Est-ce qu'on va encore une fois supprimer des places de parc ? Ce sont ces informations qui nous manquent et que nous attendons dans un rapport. Et c'est pour ça qu'on va refuser l'entrée en matière du rapport. On n'est pas contre les travaux, mais on est contre le fait de recevoir un rapport de cette qualité.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Je conçois tout à fait par rapport à la surface. Aujourd'hui, vous voyez à quelle vitesse les travaux avancent. Pour les infrastructures souterraines, on doit vraiment les suivre et pour la surface c'est vrai, que l'on n'est pas prêt. On n'a pas de projet à vous proposer pour l'instant pour la surface, mais on va vous l'apporter par la suite.

Mme Jennifer HIRTER à titre personnel. Je crois qu'ici il y a deux choses qu'il faut entendre. Il faut entendre que le rapport dit que la partie « surface » n'est pas encore aboutie, même si un budget est attribué. Mais il y a peu d'informations. Je pense que le Conseil communal doit entendre le groupe PLR qui demande de garantir un minimum d'informations sur l'aménagement de la surface, dont les

places de parc. L'information a été donnée oralement. Ils veulent connaître un minimum d'informations sur l'avenir sans forcément rentrer dans les détails pour qu'ils puissent aussi communiquer avec les citoyens qui les ont élus, mais aussi prendre une décision en connaissance de cause.

Je pense qu'ici on est dans une situation où chacun doit écouter l'autre. Je crois que tout le monde sait écouter. C'est un signal que le PLR donne. Cependant, je trouve dommage de potentiellement prendre le risque de ne pas entrer en matière et donc de ne pas traiter ce dossier alors que finalement, il est urgent de le faire.

M. Stéphane BONDALLAZ à titre personnel. Il a encore une question au niveau des finances pour clarification. Sur les CHF 3'120'000.- la part qui devrait être versée par les prestataires sera-t-elle en déduction de ce montant ? Comment on peut le prendre en compte alors qu'on ne connaît pas ce montant ? Je ne comprends pas bien.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Parce qu'on a pour habitude, vu qu'on travaille régulièrement avec Groupe E, Viteos et CADBAR que lorsqu'on part sur un chantier commun, on prend le même mandataire pour faire les calculs. C'est-à-dire que le bureau d'ingénieurs qui aujourd'hui travaille pour CADBAR dans la fouille est le même bureau d'ingénieurs qui travaille pour Groupe E et le même bureau d'ingénieurs qui travaille pour nous.

Là aussi, il y a synergie, car il serait plus coûteux que chacun paie son propre bureau d'ingénieur pour calculer les coûts et aller se tirer dans les pattes pour essayer de récupérer un maximum. On choisit tous ensemble le même bureau d'ingénieurs et ce bureau d'ingénieurs fait les calculs, nous montre les devis consolidés avec les parts de tous. Mais je n'ai pas à vous transmettre les montants qui vont être investis par Groupe E, CADBAR et Viteos, c'est de leur ressort. On a vu effectivement les devis consolidés puisqu'on est tous autour de la table et à partir de là, on décide tous si on est d'accord ou pas avec ce devis consolidé et un pourcentage qui est fait. Par exemple, c'est 25 % de la surface qui sera pris en charge au niveau de la fouille par tel service, 10 % par tel autre service, 5 % par tel autre service. Il y a ce ratio qui est défini dès le début du chantier, qui est accepté par tout le monde et qui dure jusqu'à la fin du chantier.

M. Stéphane BONDALLAZ à titre personnel. On pourrait connaître les ratios ?

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Oui, si vous voulez savoir, vous pourriez les connaître. Oui. Mais c'est un ratio de surface. Après au niveau des tuyaux, etc., ce ne sont pas les mêmes prix. Un tuyau d'eau n'est pas le même prix qu'un tuyau de gaz. Donc vous ne pourrez jamais savoir combien ils vont payer exactement.

Ce soir je suis navré, je ne peux pas communiquer ce ratio.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Je vais vous expliquer la situation des places de parc. Concernant l'aménagement de surface, nous avons une ligne directrice et une estimation des coûts. Vous devez savoir que nous avons un ingénieur mobilité spécialisé dans cette thématique qui est arrivé au mois de janvier. Il est en train de mettre en place ce projet et on a donné quelques explications dans le texte sous le point 4 et il est important de préciser que l'on n'est pas ignorant sur ce qu'on va faire ou ce qu'on aimerait faire. Mais nous avons une zone extrêmement importante pour notre société, pour les gens qui y vivent, mais également pour les enfants qui traversent et pour les commerçants. Et donc cette réflexion, elle va être portée de manière très approfondie et j'espère bien que vous ferez partie à nos réflexions.

M. Christian STEINER pour le groupe PLR demande une interruption de séance.

M. Philippe DONNER (vice-président) interruption de séance accordée durant 5 minutes.

M. Philippe DONNER (vice-président) propose de reprendre la suite de notre séance et il soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 25 voix pour, 2 abstentions et 10 contre.

M Philippe DONNER (vice-président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'120'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines et la réfection des aménagements de surface des rues de la Société, de l'Étang, du Verger et de Morel à Colombier est accepté par 36 voix pour et 1 voix contre.

5. Rapport M24 – 002 Réponse à la motion populaire pour améliorer l'attractivité des commerces du centre de Colombier

M. Philippe DONNER (vice-président) demande s'il y a une opposition au classement de cette motion et donne la parole aux opposants.

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Notre groupe a pris connaissance avec une grande attention de la réponse du Conseil communal sur la motion populaire. Disons-le d'emblée, notre groupe n'est absolument pas satisfait de la réponse.

Colombier, comme Bôle et Auvernier d'ailleurs, connaissent de grands problèmes de stationnement. Cela affecte l'attractivité de nos commerces locaux, mais plus encore de l'attractivité de nos villages. Une vraie politique de stationnement doit être trouvée par le Conseil communal, mais avec la réponse du jour nous voyons déjà dans quel sens cela tournerait et pas le bon !

La motion demandait la création de 8 places de parcs derrière le bâtiment communal, or le Conseil communal en a profité pour ajouter le réaménagement de la rue de la Poste à leur réponse à la motion. Et là le bât blesse : disparition de places de parcs, déplacements et éloignements, voilà un résumé succinct. Or l'attractivité des commerces locaux passe par des places de parcs proches des commerces !

Éloigner les places de parcs n'aura pour conséquence que le simple fait que les citoyens iront faire leurs courses en grandes surfaces où le parking est collé au magasin. Là, nous ne répondrons donc plus à la demande des motionnaires ! Le réaménagement de la rue de la Poste nous amène une question importante pour notre groupe, avec ces sortes d'îlots forçant les droites gauches des automobilistes, la circulation sera-t-elle garantie, par exemple pour les fourgons tonne-pompe, les ambulances ou les camions de livraisons de mazout ou n'importe quel poids lourd ? La Commune s'est-elle approchée des services de secours (pompiers et ambulance) de la boulangerie ou des propriétaires afin de prendre en compte leur besoin ? Pour notre groupe, la réponse du Conseil communal ne correspond pas aux attentes voulues et déposées par les motionnaires et nous maintenons que nos villages connaissent une pénurie de possibilités de stationnement ! Nous refuserons donc le classement de la motion et invitons le Conseil communal à agir rapidement avec un plan de stationnement à la hauteur de l'attente de nos concitoyens et commerçants.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe les verts/PVL. Le groupe est partagé. Si pour certains, l'intention formulée dans la motion est satisfaite, il y a cependant des voix d'abstention et de rejet. Pour certains, la proposition n'est pas cohérente sur le choix de l'emplacement des places de parc ainsi que de la durée de stationnement choisi. Et malgré les réponses apportées par le Conseil communal, ces voix resteront sur leur position.

D'autres membres du groupe prendront la parole afin de développer leurs arguments.

Mme Laureline SCHERLER à titre personnel. Selon ma lecture du rapport et notamment une analyse du tableau en page 4, il y a quatre places de parc créées dans cette réponse alors que la motion qui en demande huit. La motion n'est donc répondue que de manière très partielle.

Comment faire pour se rapprocher des huit demandées ? On peut aisément céder une place destinée aux agents de sécurité publique : en effet, leurs voitures sont stationnées à Auvernier quand ils ne travaillent pas. Je ne pense pas que l'objectif soit que les ASP prennent leurs 2 véhicules à Auvernier le matin pour venir se parquer toute la journée à Colombier et travailler dans les bureaux. Mais peut-être que je me trompe ?

Les Conseillers communaux sont des employés comme les autres. Pourquoi donc auraient-ils des privilèges particuliers ? De même, en quoi les mandataires auraient-ils plus de droits que les clients des commerces ? Il y a des places blanches à l'avenue de la Gare, à la rue de l'Étang, la rue du Sentier, à la rue Basse, ainsi qu'au sein du spacieux parking du tram qui sont toutes à distance raisonnable, me semble-t-il, du bâtiment de l'administration communale.

Au vu de ces constatations, j'invite le Conseil général à refuser le classement de cette motion, à moins que le Conseil communal ne soit enclin à faire passer 3 places supplémentaires en zone bleue pour les clients des commerces qui seraient prélevées dans les 2 places que le Conseil communal s'octroie et 1 des places pour les ASP.

M. Pierre Alain DUBOIS à titre personnel. Je ne suis pas satisfait de la réponse pour une raison plus générale. Quelque chose qui me tient beaucoup à cœur, on se rend compte que beaucoup de gens

ne vont pas voter avec comme laïus qu'on entend souvent « de toute façon, ils font ce qu'ils veulent ». Et là, on ne demande pas grand-chose. Et le Conseil communal fait un peu ce qu'il veut. Donc on leur donne raison. Et ça, ça me gêne beaucoup. Donc je vais voter contre.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Je me permets de répondre à l'intervention concernant le passage des fourgons, tonne-pompes, ambulances ou encore des camions de livraison et de mazout ou n'importe quel poids lourd dans cette rue. De fait, le document définit notamment les dimensions nécessaires. Ce dernier a été transmis pour examen au Lieutenant-Colonel Stéphane Cosandier, Commandant du Service de la Protection et de la Sécurité du Littoral Ouest. Selon lui, la largeur réglementaire est respectée. Concernant ces passages, il est demandé une voie de circulation de 3,50 mètres de large et un rayon de 10,50 mètres pour les pompes. Il propose d'adoucir un petit peu les angles des îlots arborisés. L'entreprise de génie civil, quant à elle, a effectué une simulation de giration du camion normé type B selon la DSS. Ce sont donc de gros camions qu'on voit ces temps-ci circuler sur les rues et la largeur résiduelle de chaussée doit être de 3,50 mètres. Seuls des véhicules exceptionnels ne peuvent pas emprunter l'axe sans mordre sur les aménagements, mais leur viabilité n'était pas garantie depuis la rue Haute dans la situation initiale.

Une autre question : est-ce que la Commune s'est approchée des propriétaires, notamment de la boulangerie et puis des riverains? Oui, nous nous sommes plusieurs fois approchés du propriétaire de la boulangerie qui a été informé des aménagements que nous allons réaliser. De même, les riverains ont été reçus ici en séance.

Concernant les places de parc qui se trouvent derrière la Maison de Commune, ce sont bien des places bleues qui ont été envisagées. Pour tout le projet, il y a eu une priorisation de notre vision sur trois axes :

La première priorité, c'est la sécurité des élèves. Il y a 150 élèves qui passent sur les rues de la Poste, des Vernes jusqu'aux Mûriers 4x par jour. Il faut savoir que les enfants étaient toujours collés au mur lors de leur passage. Les demandes pour sécuriser le chemin des écoliers ont été récurrentes lors des dernières législatures. C'était donc l'opportunité de sécuriser un chemin important.

Concernant les places de parc. Il y avait 7 places de parc sur le nord de la route effectivement, et la place réservée à la boulangerie que nous avons maintenue. La motion demandait que huit places qui étaient dédiées aux collaborateurs et au Conseil communal et aux services, comme la sécurité publique, deviennent publiques. Nous avons enlevé ces places qui sont au nord pour justement réaliser cette zone 20 kilomètres à l'heure et sécuriser le passage des enfants. Nous avons donc créé quatre places bleues, deux places blanches, et réservé deux places pour la sécurité publique. Ces dernières se trouvent devant le hangar où est déposé tout le matériel de la sécurité publique et en partie aussi de la voirie. Concernant les places des conseillers communaux, eh bien oui, bien sûr, on nous a dit, le conseil communal pourrait-il aller en vélo ou à pied? D'accord. J'aimerais formuler autrement, le Conseil communal peut-il aller à vélo, à pied ou en voiture? Ça, c'est une liberté individuelle. De plus, c'est deux places pour les membres du Conseil communal. Il faut quand même savoir que certains d'entre nous n'exercent pas que cette fonction. Ça veut dire qu'ils doivent passer d'un endroit à l'autre par rapport à une autre activité. Un autre élément, c'est que nous sommes souvent appelés à nous déplacer entre les différents sites communaux, notamment entre la Roche la rue Haute, la rue Morel. On est également appelé à passer pas mal de temps à l'extérieur pour des séances. Ces deux places de stationnement ne paraissent pas superflues. Actuellement sur les cinq Conseillers communaux, il y a trois adeptes du vélo et deux qui viennent souvent en voiture. Il paraît tout à fait important de garder ces places. On pourrait là aussi dire que ces places sont libres le soir entre 18h00- 7h00, c'est à définir.

M. Philippe DONNER (vice-président) soumet le classement de cette motion populaire au vote.

Soumis au vote, la motion est classée par 25 pour, 10 contre et 2 abstentions.

6. Nomination d'un membre au SITRN suite à une nouvelle répartition des sièges

M. Philippe DONNER (vice-président) donne la parole aux groupes

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe les verts/PVL. Nous présentons Etienne Scheurer.

Soumis au vote, la nomination de M. Etienne Scheurer est acceptée à l'unanimité.

7. Nomination d'un membre et un.e suppléant.e au SIAALN suite à une nouvelle répartition des sièges

M. Philippe DONNER (vice-président) donne la parole aux groupes.

M. Christian STEINER pour le groupe PLR. Nous vous présentons Daniel Bena comme membre.

Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL-HENRY pour le groupe socialiste. Nous vous présentons comme suppléant, Ivan Brüscheiler.

Soumis au vote, les nominations de M. Daniel BENA et M. Ivan BRÜSCHWEILER sont acceptées à l'unanimité.

8. Interpellations et questions

Interpellations :

Interpellation du parti PLR

M. Philippe DONNER (vice-président), donne la parole à la première interpellation.

Mme Chedlia GASBI pour le groupe PLR. Notre groupe a convié le 3 février dernier les commerçants, restaurateurs, vignerons et sociétés locales de nos 3 villages à une rencontre. Ceci afin de prendre connaissance de leurs préoccupations ainsi que de leurs questions par rapport à la vie dans la commune.

Plus d'une cinquantaine de personnes ont répondu présentes à l'invitation de notre groupe. Le PLR a été à leur écoute et nous sommes en train d'étudier les réponses à apporter aux nombreux thèmes qui ont été abordés lors de cette soirée.

Le groupe aimerait déjà interpellier ce soir, le Conseil communal sur 2 sujets.

Le premier : La liste des commerçants et sociétés locales sur le site internet de la commune, c'est-à-dire que, beaucoup de personnes (commerçants, mais également habitants) ne savent pas qu'une liste des commerces et des sociétés locales de nos villages est publiée sur le site internet de la commune.

Pourriez-vous nous faire savoir comment la commune gère-t-elle ces pages ?

Est-ce que ces listes pourraient être plus visibles voir dynamisées ?

Est-il possible d'envoyer une demande de mises à jour des informations figurant sur le site à tous les commerces ainsi que les sociétés locales existantes mais également aux nouveaux arrivants de Milvignes ?

Le deuxième point: les réseaux sociaux, qui auraient besoin de plus de soutien. L'ACC (l'association des commerçants de Colombier) anime des pages Facebook et Instagram de façon très active et régulière. Elle souhaiterait voir plus d'interaction avec les pages de la commune, et ce afin de créer une réelle synergie, en suggérant par exemple que les publications de l'ACC soient likées et repartagées.

Est-ce que la commune pourrait être plus attentive et active sur les réseaux sociaux, afin d'améliorer par ce biais le soutien aux commerces de nos villages ?

Évidemment, une même démarche serait envisagée pour l'AACAA (association des artisans, commerçants et amis d'Auvernier), ainsi que pour les événements et les manifestations organisées par nos sociétés locales.

M. Philippe DONNER (vice-président) donne la parole au Conseil communal.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Pour répondre à la question du groupe PLR, je vais reprendre les questions les unes après les autres

Est-ce que la liste des commerçants et artisans pourraient être plus visibles ou dynamisée ? Le site internet de la commune est lié au service informatique de l'État, donc au SIEN, par une convention. Il contient énormément d'informations et il est vrai, actuellement, il est assez difficile parfois à nos citoyens de trouver ce qu'ils cherchent. Nous y travaillons assidument, mais cela prendra encore quelque temps voire quelques mois pour changer fondamentalement le site internet. Nous pourrions donner rapidement plus de visibilité via la page « annuaire des commerces, entreprises, liste des sociétés locales et des entreprises ». Je vais essayer de regarder parce que ça s'est passé aujourd'hui.

Comment est-ce que nous gérons les pages? Et puis, est-ce qu'il est possible, pour la première question, d'envoyer une demande de mise à jour des informations figurant sur le site à tous les

commerces et sociétés locales? Les commerces qui le souhaitent peuvent déjà s'inscrire en remplissant un formulaire et ainsi présenter leur activité dans l'annuaire des commerces et des entreprises. La Chancellerie selon la procédure valide l'inscription et au besoin, demande des informations complémentaires. La gestion des données de l'annuaire des commerces et entreprises est laissée à la discrétion de ces derniers. En effet, il n'est pas possible pour la Chancellerie de savoir quelles fiches doivent être mis à jour. Les commerçants / artisans sont responsables du contenu des pages.

Concernant la demande de plus de soutien aux réseaux sociaux, nous savons que les associations sont très actives sur Facebook et Instagram. Au départ du changement de site, le Conseil communal avait décidé de donner un espace de communication, de relais d'information uniquement.

Chemin faisant, certains dicastères ont ressenti la nécessité de pouvoir communiquer à travers ces réseaux ce qui a été accepté. Concernant les réseaux sociaux, la pratique actuelle est la suivante ; les service Culture, loisirs, sports et tourisme et enfance publient sur Facebook et Instagram uniquement les activités qui concernent leurs services, mais elles ne diffusent pas les informations de tiers, même si ces informations concernent leur domaine d'activité. Le partage des pages de l'ACC, ou de l'AACAA sur le compte Facebook et éventuellement Instagram de la commune serait possible. Mais il faut savoir que le compte de la commune, donc Instagram et Facebook Milvignes ne comptent que 424 followers, car il est géré au bon vouloir des actrices que je viens de citer tout à l'heure.

Entrer dans cette démarche impliquera un regard sur le type de message qui peut être partagé. Il doit s'agir uniquement des publications ou d'activités organisées par nos associations. Pas d'activités lucratives. La commune, vous le comprenez, ne pourrait pas soutenir un commerce plutôt qu'un autre. Il est également possible de mettre un lien depuis notre site internet sur la page Facebook des associations, tout en sachant que la consultation Internet est paradoxalement assez confidentielle.

Quant à savoir si la commune pourrait être plus active sur les réseaux sociaux. Oui, bien sûr, mais ça implique toutefois de disposer d'un plan de communication cohérent auquel nous travaillons également, et de définir les moyens clairs en ressources humaines et compétences mises à disposition de ce plan de communication. Pour rappel, la ville de Neuchâtel, 32 000 habitants disposent de 3 EPT pour gérer uniquement la communication sur les réseaux sociaux.

Pour terminer, bien même que dans cette salle, les sensibilités par rapport à ces technologies soient différentes, nous devons nous y pencher et reconnaître qu'outre le site internet, il existe plusieurs moyens efficaces de maintenir le lien avec la population, dont l'utilisation stratégique des réseaux sociaux pour informer les publics différents. Dans ce monde hyper-connecté, un nouvel écosystème digital a pris place dans le quotidien, influençant donc en profondeur nos comportements et notre perception de la réalité. Et pour les jeunes et moins jeunes, souvent la peur d'avoir loupé quelque chose. Nous avons une responsabilité collective face à ces nouveaux outils de sociabilité. Alors qu'au départ, ici, nous étions un peu frileux, nous allons avancer dans nos réflexions et tenir compte des enjeux. Merci de liker.

M. Philippe DONNER demande si l'interpellatrice est satisfaite de la réponse.

Mme Chedlia GASBI répond par l'affirmative.

Questions

M. Philippe DONNER (vice-président), donne la parole à Pierre-Alain Dubois pour les Verts/Vert'Lib **Pierre-Alain DUBOIS pour les Verts/Verts libéraux**. La question a été en partie répondue. Le 14 décembre 2023, le Conseil général a voté un crédit de CHF 625'000.- pour créer le tronçon de piste cyclable manquant entre le port d'Auvernier et le carrefour des Chézards. C'est donc un mandat qui a été donné au Conseil communal de créer ce tronçon. Tronçon qui fait partie du plan cantonal de mobilité. Or jusqu'à aujourd'hui rien n'a été fait et rien ne semble prévu comme on l'a vu dans les plans. Les priorités sont remises en bas de la liste.

On voulait savoir comment ce projet va aller de l'avant parce qu'il répond à un besoin et on aurait bien aimé être informé de ce qui est stoppé et pourquoi, et comment les priorités sont mises et pourquoi. Il y a quand même des sensibilités politiques de mobilité ou de finances ou autres. Qu'est-ce qui fait ces priorités ? Mais la question est surtout sur cette piste cyclable.

M. Philippe DONNER donne la parole au Conseil communal.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale remercie pour cette question. Concernant le crédit voté, on peut se référer à l'article 43 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), qui dit ceci : « un crédit d'engagement expire dès que son but est atteint ou que l'autorité compétente l'a annulé. À moins que l'autorité compétente ne prévoie des dispositions contraires lors de son octroi ou ne décide de sa prolongation. Le crédit d'engagement expire cinq ans après la promulgation du décret si aucune dépense n'a été engagée ou, dans tous les cas, 15 ans après son octroi. ». Cela pour la base légale.

Concernant l'avancée des travaux, le Conseil communal n'a pas changé d'avis sur un projet qui relève de la loi sur les mobilités douces à laquelle nous nous référons. Concernant l'avancée du projet, nous avons eu des oppositions, celles-ci sont en cours de traitement. Le permis de construire n'a pas encore été délivré.

Cet investissement est soumis au frein à l'endettement et en regard des finances, le Conseil communal a pris la décision de mettre le projet en évolutif comme vous êtes en train de le voir. Par contre dès qu'une opportunité se présentera, il sera actualisé et vous serez, comme vous l'avez demandé, tenus au courant.

M. Philippe DONNER (vice-président) précise qu'il y a une deuxième question et donne la parole au groupe UDC.

Walter WILLENER pour le groupe UDC. Dans le « Milvignes Info » de mars 2025, il est indiqué que la commune alloue CHF 70'000.- pour le subventionnement des installations solaires en 2024. Étrangement, le budget 2024 (page 95 du budget 2025) indique une subvention de CHF 15'000.- et surtout des recettes sous forme de redevance de CHF 110'000.-. Qu'en est-il exactement ?

À noter que pour 2023, les subventions et la redevance étaient à peu près équilibrées à hauteur de CHF 114'000.- environ. Pourquoi ne pas allouer pour 2024 un montant de CHF 110'000.- inscrit au titre de redevance 2024 ?

M. Philippe DONNER (vice-président) donne la parole au Conseil communal.



Question du groupe UDC

Comptes 2024

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Comptes 2024	Budget 2024	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
87130 Energie verte	-	0	15'000	-	27'047	-	27'047
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	1'520	-	-	1'520	-	1'520
31320 00 Honoraires de conseils externes	-	1'520	-	-	1'520	-	1'520
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'136	4'136	18'900	18'900	13'764	-	4'136
33006 01 Amortissements planifiés véhicules	800	812	-	-	812	-	812
33200 00 Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	3'336	3'324	18'900	18'900	14'576	-	3'324
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	110'000	110'000	-	-
38110 00 Attributions aux fonds du capital propre	-	-	-	110'000	110'000	-	-
36 Charges de transfert	124'000	122'583	125'000	25'000	97'583	127'889	8'226
36140 07 Subventions mobilières	10'000	6'009	10'000	10'000	3'991	13'500	7'491
36270 00 Subventions aux personnes physiques	114'000	116'574	125'000	15'000	10'574	114'389	2'285
42 Taxes	-	114'986	125'888	110'000	15'888	114'744	8'140
42400 02 Redevance à vocation énergétique	-	114'986	110'000	110'000	10'986	114'744	8'140
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	14'700	7'363	47'000	47'000	13'963	15'963
48110 00 Prélèvements sur les fonds du capital propre	-	14'700	7'363	47'000	47'000	13'963	15'963

Après l'adoption du budget 2024 (en décembre 2023), le Service des communes (SCOM) a demandé de modifier la présentation des comptes 2023. Cela a été fait pour les comptes 2023, 2024 et le budget 2025.

Mme Roxanne KUROWIAK, Conseillère communale. Il y a effectivement eu une découpe malheureuse du montant des subventions lors de l'élaboration du budget 2024. Après réconciliation des chiffres, un montant optimiste de CHF 125'000.- a été budgété pour les subventions aux personnes physiques.

Pour rappel, la redevance à vocation énergétique rapporte environ CHF 114'000.- / an. Ce montant doit être redistribué de façon équilibrée entre les projets communaux et les projets privés ayant pour but d'atteindre les objectifs énergétiques 2040 imposés par le Canton. Ce faisant, en

théorie, environ CHF 57'000.- sont destinés chaque année aux subventionnements des panneaux solaires des privés, entre autres.

En 2022 et en 2023, les demandes de subventions étant bien supérieures au montant à disposition, le Conseil communal a décidé de déroger à cette règle et a redistribué l'entier du produit de la redevance aux privés. Le Conseil communal doit encore décider formellement s'il en sera de même pour 2024.

Pour votre information, à ce jour, les services communaux ont déjà reçu pour CHF 300'000.- de demandes de subventions, et les demandes continuent d'affluer pour 2024. Une répartition au prorata du montant mis à disposition sera inéluctable.

Le montant de CHF 70'000.- articulé dans « Milvignes Info » était estimatif (la redevance évoluant chaque année) et avait surtout pour vocation de rappeler aux privés que, nos capacités financières étant limitées, les subventions sont distribuées au prorata du montant mis à disposition par le règlement.

9. Communication du Conseil communal

M. Philippe DONNER (vice-président), donne la parole au Conseil communal.

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale souhaite rappeler que le crédit du nouveau bâtiment 7-8 à CESCOLE a été accepté le 20 février et remercier tous ceux et celles d'entre vous qui sont venus le 5 février pour voir la présentation et vous informer sur le sujet. Je crois que vous avez tous reçu le rapport et les plans.

Je voulais aussi vous informer qu'un BAMO a été choisi en la personne de Monsieur Vala. On avait fait reçu trois offres. C'est l'offre qui était la plus intéressante. Monsieur Vala nous avait déjà accompagnés pour la préparation du projet des Mûriers et pour l'organisation du concours. C'est quelqu'un d'extrêmement efficace et précis. Donc on est très contents qu'il ait postulé pour ce projet.

Le comité de pilotage (COPIL) comprend Messieurs Luthi et Winz ici présents ainsi que Madame Ducommun de Boudry en plus du Directeur de l'école et moi-même et bien sûr tous les professionnels. Le comité de projet a aussi été désigné. Il comprend, en plus des architectes et des ingénieurs, le directeur, la secrétaire adjointe et la commission technique qui regroupera les architectes et autres professionnels ainsi que les utilisateurs.

Le contrat sera signé à la fin du délai référendaire qui est au début mars. Je crois que vous avez reçu aussi dans le rapport toutes les étapes, normalement, la mise à l'enquête sera fin octobre et le premier coup de pioche, si j'ose dire, débutera en juillet 2026. Voilà, je vous tiendrai régulièrement au courant de ces travaux.

Je voulais vous dire encore les travaux de rénovation de la piscine commenceront au mois de juin.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Le 10 mai, en collaboration avec les sociétés locales, la Commune de Milvignes participe au « Duel intercommunal La Suisse bouge » durant tout le mois de mai 2025.

Il s'agit du plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. Le principe est simple : chacun et chacune peut accumuler des minutes de mouvement en pratiquant l'activité physique de son choix. Ces minutes sont comptabilisées durant tout le mois de mai et cumulées pour parvenir à un total le plus élevé possible. Au-delà de la performance sportive, il s'agit principalement d'encourager la population à prendre du plaisir en pratiquant une activité sportive.

Cette année, en plus de la comptabilisation des activités durant le mois de mai, la commission culture, loisirs, sport et tourisme a décidé d'encourager la pratique sportive auprès de la population en organisant une journée spéciale qui aura lieu le 10 mai 2025.

L'idée est de proposer différentes activités sportives, sous la forme d'initiations ou de cours, gratuitement. Cette journée aura lieu à Auvernier, dans le périmètre situé entre la salle polyvalente et l'allée du débarcadère. Un appel aux sociétés locales a été lancé en fin d'année 2024 pour la conduite d'activités. Trois entités ont répondu : le judo sport Auvernier, le FC Colombier et l'école de trapèze Den Zali. Leurs activités seront complétées par les interventions de deux coaches sportives qui proposeront l'une un cours d'urban training et l'autre un cours de marche posturale.

Afin de proposer une activité sportive douce et ouverte à tous et toutes, la commission souhaite également proposer une marche sur le parcours de la balade des 3 cœurs. Le parcours reliera

Colombier à Auvernier, en passant par Bôle. Cette activité sera intitulée « Balade des autorités », c'est-à-dire que les membres du Conseil communal et du Conseil général sont invités à y prendre part pour rencontrer la population, tout en pratiquant une activité sportive douce.

Le départ sera donné officiellement le 10 mai à 9h30 ici devant le bâtiment principal de l'administration communale puis nous nous dirigerons à Bôle. Les gens qui sont de Bôle peuvent rejoindre la marche à 10h00 dans la cour du collège de Bôle et ceux et celles qui souhaiteraient uniquement parcourir le dernier kilomètre sont également les bienvenus depuis la gare d'Auvernier à 11h00

Nous vous encourageons à réserver cette date pour prendre part à cette balade ou aux autres activités de cette journée du 10 mai. Je pense qu'il y aura un petit résumé, un rappel sur ECHO qui vous sera envoyé et une possibilité de vous inscrire comme cela on n'attendra pas des gens inutilement à Bôle si personne ne vient ou des gens ici si personne ne vient. Mais ce serait assez chouette qu'on soit tous à faire le voyage et à accumuler tous ces kilomètres ou toutes ces minutes, cela représente à peu près 9 km. Donc je me réjouis de vous voir le 10 mai.

10. Divers

M. Philippe DONNER (vice-président) demande s'il y a des divers.

Mme Laureline SCHERLER pour le groupe Verts/Verts libéraux. J'ai le plaisir de vous annoncer que la présidence de la section communale des Verts a changé. Fabian Schwab ayant démissionné de son poste, c'est David Treller et moi-même qui assurons désormais la co-présidence. Le chef de groupe pour le Conseil général reste Pierre-Alain Dubois.

M. Louis Godet pour le groupe Verts/Vert libéraux. C'est juste un plaisir de vous dire que l'Ecodébarras aura lieu à la halle 50 à Planeyse le samedi 29 mars toute la journée. Il y aura encore un article dans le Littoral région qui sera publié. Vous êtes tous invités à dépoussiérer les objets dont vous avez envie de vous séparer et d'aller en chercher d'autres à la Halle. C'est gratuit et c'est toute la journée jusqu'à 15h00 à la halle 50 à Planeyse.

Le vice-président clôt la séance, la parole n'étant pas demandée.

La séance est levée à 22h05

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le vice-président :

La secrétaire
adjointe :

P. Donner

L. Milhaud
Duvernay

ANNEXE :

Complément du point 4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'120'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines et la réfection des aménagements de surface des rues de la Société, de l'Étang, du Verger et de Morel à Colombier

Rapport annexe transmis au groupes entre la séance de préparation et la séance actuelle

Question : Quelle est la stratégie de CADBAR ? Avons-nous des informations sur le développement du réseau ? Le rapport manque d'explications sur le rôle de CADBAR et la finalité de la connexion avec la STEP et la PAC ? Serait-il possible de faire les travaux à l'envers, en venant de la STEP en direction du village ?

Réponse de RK : La Commission Technique est régulièrement informée de l'évolution de la stratégie de CADBAR, ainsi que de la planification « évolutive » du développement du réseau de chauffage à distance (CAD).

Pour rappel, la Confédération et le Canton, par leurs objectifs énergétiques et climatiques, poussent au développement des CAD, obligent et subventionnent leur raccordement, dans le but de sortir des énergies fossiles. Le développement d'un CAD n'est donc plus une option, mais une obligation pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques.

À ce jour, CADBAR est exclusivement alimenté par les fours d'incinération de VADEC à Cottendart. Ces fours sont en fin de vie depuis plusieurs années déjà. La situation est critique. VADEC souhaite les arrêter à l'horizon 2031 et transférer l'entier de l'incinération de l'arc jurassien à La Chaux-de-Fonds. Un accord entre VADEC et CADBAR assure la fourniture de chaleur à CADBAR jusqu'en 2031, à condition que CADBAR s'engage à prendre la chaleur de VADEC tant que les fours fonctionnent.

La STEP de la Saunerie est en pleine rénovation et aura besoin d'un nouveau chauffage à l'horizon 2028. Un accord entre la STEP et CADBAR assure la fourniture de chaleur par CADBAR à la STEP en 2028 au plus tard, à condition que CADBAR puisse prendre la chaleur issue des eaux traitées par la STEP via une PAC qui serait installée à proximité immédiate de la STEP.

Un Comité de pilotage (COPIL) composé de VADEC, CADBAR et VITEOS se réunit régulièrement depuis 4 ans dans le but de mettre en place une nouvelle source de chaleur (pour CADBAR) et de production d'électricité ou de gaz (pour VITEOS) à Cottendart (propriété de VADEC). Pour l'instant, le COPIL s'oriente vers la gazéification du bois de rebut que VADEC a à sa disposition. Cependant, cette nouvelle source de chaleur ne permettra pas d'alimenter l'entier du réseau existant et encore moins le développement du réseau vers la STEP.

C'est pourquoi CADBAR (soutenu par son nouvel actionnaire, VITEOS) œuvre à mettre en place une PAC suffisamment puissante à proximité immédiate de la STEP pour assurer la production de chaleur pour le réseau de CADBAR actuel et futur.

CADBAR doit donc rallier la STEP :

- En définissant un tracé qui lui permet de raccorder un maximum de preneurs ;
- En intégrant la planification des travaux communaux ;
- En s'assurant d'atteindre son objectif d'ici 2028 ;
- Tout en développant deux projets de fourniture de chaleur en parallèle (un à Cottendart et l'autre à la STEP).

Profiter des fouilles du CAD pour refaire nos réseaux vieillissants est une aubaine financière. En effet, les travaux de génie civil sont alors répartis entre le CAD, la Commune et les autres services intéressés (Groupe E, VITEOS, Swisscom, etc.). Une rencontre entre tous les services est d'ailleurs organisée par la Commune chaque année, afin de faire le point sur les priorités de chacun dans le but de faire autant que possible des travaux en commun. Ce qui implique que certains services - ou la Commune - mettent souvent des travaux en attente pour pouvoir mutualiser leurs dépenses, ou encore que l'urgence d'un service (ici, CADBAR) - ou de la

Commune - oblige les autres services - ou la Commune - à agir plus tôt que prévu. Le plan géographique des travaux prévus durant la législature sur le territoire communal (connu des membres de la Commission technique) pourrait être présenté en séance du Conseil général, si c'est la volonté du législatif.

Le Conseil communal a prévu de faire une présentation publique du développement du CAD sur Colombier, dès que CADBAR aura (enfin) arrêté avec précision l'ensemble de son tracé, soit avant l'été 2025.

Remarque : Développer un CAD en partant de la STEP alors qu'aucune source de chaleur ne s'y trouve reviendrait à développer un réseau vide, sans preneur. Une aberration économique.

Question : Planification financière communale liée au développement du CAD ?

Réponse de RK : Le CG, dans sa séance du 12.12.2024, a validé le budget des investissements pour la période de 2025 à 2028. Il s'agit des pages 118 à 122, qui détaillent les investissements à prévoir à court et moyen terme, sur la base de la rencontre annuelle mentionnée plus haut. Le Conseil communal s'est engagé auprès de la Commission financière à mettre à jour ce tableau financier plusieurs fois par an, en fonction de l'avancée des travaux, des urgences, ainsi que des capacités humaines et financières à disposition. Une première révision du tableau annexé au budget 2025 a eu lieu fin janvier 2025. Les adaptations du CC ont permis de confirmer à la dernière séance de la Commission financière que le budget des investissements restait dans le cadre du frein à l'endettement. Une prochaine révision se fera le 2 avril et les conclusions seront transmises à la Commission financière du 29 avril. Le CC conçoit que ce tableau, pourtant déjà bien épuré dans sa version au législatif, n'est pas facile à appréhender du fait de son découpage par chapitre. Le CC pourrait proposer un découpage par ordre chronologique et par chantier à la commission financière, si c'est une volonté du législatif.

Question : Les travaux sont prévus sur 2 ans, quel sera l'impact sur le chantier rue du Château ?

Réponse de RK : CADBAR a prévu d'entrer dans la rue de la Société à l'été 2025. À ce moment, la rue Haute sera intégralement rendue depuis un moment à la circulation des personnes et des véhicules. Le chantier de la rue du Château ne commencera pas avant août 2025, potentiellement par la rue Basse. Le CC prendra toutes les mesures, afin de réduire au maximum les perturbations liées à la circulation des personnes et des véhicules. La population ainsi que les commerçants seront régulièrement informés via le site internet, l'association des commerçants, des flyers dans les boîtes aux lettres, des affichages à chaque entrée de chantier, etc.

Concernant l'impact financier, comme écrit précédemment, le CC, via le budget des investissements, s'oblige à respecter le frein à l'endettement. Une coordination étroite avec CADBAR (pour le CAD), VITEOS (pour le gaz), Groupe E (pour l'électricité) et, dans une moindre mesure SWISSCOM, permet de lancer ou reporter le démarrage de ces travaux en fonction des ressources financières et humaines communales.

Question : Pas de BAMO pour ce projet ?

Réponse de RK : Par souci d'économie, il n'y a pas de BAMO (bureau d'assistance à la maîtrise de l'ouvrage) pour ce projet. Par contre, un bureau d'ingénieurs sera mandaté pour le suivi et l'exécution des travaux (cf. « honoraires ingénieurs » dans le tableau du chap.5 « investissements » du rapport).

Question : Comment justifier que le coût estimé par m2 pour ce projet est de 7'500.- CHF, alors qu'un m2 d'autoroute coûte 10'000.- ?

Réponse de RK : Autoroute : toujours le même gabarit, pas d'eau potable, un système d'évacuation des eaux en unitaire, soumissions sur de grandes quantités de matériaux, etc.

Route urbaine : infrastructures souterraines très denses (eau potable, électricité, évacuation des eaux claires et des eaux usées, éclairage public, téléseaux, CAD, gaz, eaux de source, etc.) qui ont un impact très important sur le coût, et réaménagement de surface (végétalisation, zones d'infiltration, places de parc, cheminement piétons, etc.) sur une surface bien plus étroite qu'une autoroute.

La comparaison entre une autoroute et une route urbaine ne fait pas de sens.

Question : La nécessité des travaux dans le quartier en sous-sol est-elle avérée ? Les différentes canalisations sont-elles vraiment vieilles et usées ?

Réponse de RK : cf. chap. 2 et chap. 3 du rapport. Nos infrastructures sont toutes d'une grande vétusté. Même si le Conseil général décide de ne pas accepter cette demande de crédit, le fait de faire intervenir du génie civil (pelleteuses, trax, etc.) sur des tronçons si encombrés pour y installer un nouveau réseau (CAD) et en rénover d'autres (gaz + électricité) impliquera inmanquablement des ruptures de nos réseaux d'eau potable, d'eau de source et d'évacuation des eaux. Enfin, ne pas profiter de l'intervention de Groupe E pour dissocier notre réseau d'éclairage public du réseau électrique nous condamne à rester dépendant d'eux pour toute intervention sur nos luminaires.

À noter qu'on ne connaît pas l'état du réseau de Groupe E. Cependant en l'état actuel, une réinjection dans le réseau par des installations photovoltaïques privées n'est pas possible.

Question : Les montants assumés par les diverses parties prenantes dans les fouilles ne sont pas articulés, pourquoi ?

Réponse de RK : cf. chap.5 du rapport « investissements » : « Les coûts des travaux des services tiers sont intégralement à leur charge. Ils n'apparaissent donc pas dans le devis général des travaux à charge de la Commune, mais entraîneront probablement une réduction en faveur de cette dernière sur les travaux de réfection de chaussée. »

Les sociétés anonymes telles que Groupe E, VITEOS, CADBAR, Swisscom et Ello ne sont pas tenues de nous indiquer les montants qu'elles engagent dans leurs travaux respectifs, ni d'ailleurs de respecter la planification des interventions communales. Elles pourraient, sous prétexte d'urgence à desservir convenablement leurs clients, toutes lancer leurs travaux en même temps sur différents secteurs de la Commune. Or, le Conseil communal en entretenant de bonnes relations avec ces sociétés privées se félicite de réussir à toutes les rassembler une fois par an autour de la table pour définir les travaux qui seront réalisés en commun et freiner autant que possible les volontés de certaines à partir seule.

Rappel : Swisscom a décidé, récemment, de refaire tout le réseau de fibre optique des villages de Bôle et Colombier sur 2 années, impliquant une fouille devant chaque habitation. Raison pour laquelle de multiples « trous » ponctuent actuellement nos trottoirs.

Question : La répartition des coûts manque de transparence.

Réponse de RK : Le tableau du chap.5 « investissements » du rapport (répartition des coûts par chapitres communaux) est présenté de la même façon que les précédents rapports de ce type. Si le législatif souhaite une autre présentation, il est invité à transmettre un modèle à l'exécutif.

Question : A-t-on la garantie du Groupe E que le réseau (basse-moyenne-haute tension) tiendra la charge ? Surtout dans un contexte où la consommation en électricité ne baisse pas avec, par exemple, la recharge de voiture.

Réponse de RK : Le seul point d'entrée de la haute tension à Milvignes se trouve entre Boudry et Bôle. Ça ne concerne pas ce chantier.

Quant au réseau moyenne tension desservant ce chantier, il semble qu'il soit suffisamment calibré.

Par contre, le réseau basse tension qui dessert les privés sera entièrement refait, permettant l'installation de PV, bornes de recharge, PAC, etc.

Question : Manque de précision des aménagements de surface.

Réponse de RK : CADBAR se soucie du développement de son seul et unique réseau, tout comme Groupe E pour l'électricité, ou VITEOS pour le gaz. La Commune, lorsqu'elle décide de partir en fouille commune, doit se soucier de multiples réseaux : eau potable, eau de fontaine, évacuation des eaux claires, évacuation des eaux usées et éclairage public. Le projet de la Commune est donc plus long à mettre en place, tout comme le processus d'acceptation de demande de crédit. Ainsi, pour éviter de nous faire distancer par CADBAR, VITEOS et Groupe E dans cette course au développement du CAD vers la STEP, le Conseil communal a pris le parti de présenter à votre autorité un crédit abouti pour les infrastructures souterraines, mais certes encore en travail pour le réaménagement de surface. Ce faisant, le Conseil communal s'assure, en cas d'acceptation de la demande de crédit, d'avoir passé le délai référendaire suffisamment tôt pour pouvoir participer aux appels d'offres publics communs aux services. Il ne ferait pas sens d'arriver sur un chantier après qu'il ait déjà été refermé par CADBAR, par exemple.

Le Conseil communal ne souhaite pas pour autant rater la possibilité d'améliorer l'environnement de ses concitoyens en leur proposant autre chose que de l'enrobé en 1 pour 1. Un nouvel aménagement de surface permettra de donner la priorité aux piétons, aménager éventuellement des îlots de fraîcheur, mettre aux normes les places de parc, etc. C'est pourquoi ce projet de surface ne doit pas être bâclé. Et le fait que ce dernier ne soit finalisé qu'après le début des travaux sur les infrastructures souterraines n'impliquera pas de surcoût, puisqu'il est de toute façon impossible de travailler sur la surface tant que la fouille n'est pas recouverte sur toute la longueur de la rue concernée.

Question : Des membres de la CU et de la CT souhaitent être consultés et pouvoir valider le projet de surface avant sa réalisation.

Réponse de RK : Tout comme il l'a fait pour le projet de surface de la rue de la Poste, le CC avait prévu de faire passer ce projet pour approbation devant la CU et la CT.

Question : L'irrigation des plantations et des arbres a-t-elle été prise en compte ?

Réponse de RK : L'avant-projet ne prévoit pas de goutte-à-goutte, car le domaine public ne laisse que trop peu d'espace pour la mise en place de fosses végétales suffisamment grandes. Un projet plus abouti, incluant les parcelles privées, est en cours de réalisation par nos services, qui consulteront des spécialistes (architectes-paysagistes, entre autres) en fonction de leurs besoins. Si le projet final conclut que des fosses végétales pourront être installées en intégrant les parcelles privées, il nous faudra encore l'accord des propriétaires (comme ce fut le cas pour la rue du Temple) avant de pouvoir enfin envisager d'intégrer un goutte-à-goutte. La réflexion sera également portée sur le choix des plantes, ainsi que sur les éventuelles surfaces perméables. Il est à noter que les travaux réalisés sur les parcelles privées sont en principe à la charge des propriétaires, mais que ces derniers peuvent bénéficier des prix de soumissions de la Commune.

Question : De « vraies » plantations seraient préférables à des bandes de rochers/cailloux/galets.

Réponse de RK : Les surfaces perméables composées de rochers/cailloux/galets sont recommandées dans les zones où l'entretien par le service de la voirie doit être minimal, soit sur les ronds-points ou en périphérie des centres. En centre-village, où se trouvent des places de jeux, les bandes herbeuses, arbustes et arbres sont préférés.

Question : Le choix des plantes doit être fait de façon très minutieuse.

Réponse de RK : Le service technique et de la mobilité va s'adjoindre le soutien d'un bureau d'ingénieurs paysagistes pour parfaire son projet de surface.

Question : Les luminaires de la route des Clos sont éblouissants par temps de pluie. Il ne faudrait plus mettre ce type de luminaire. Quel type de luminaires est prévu ?

Réponse de RK : Peu importe le type de luminaire installé. Par temps de pluie, la réflexion de la lumière sur le sol est dérangeante. On appelle ce phénomène « LA LUMINANCE ». Les luminaires prévus sur ces tronçons sont des luminaires LED de dernière génération équipés de prises Zhaga permettant la télégestion.

Question : Il est indiqué qu'il y aura 10 luminaires de plus. Combien y aura-t-il de luminaires au total sur le quartier ?

Réponse de RK : Il ne s'agit pas de 10 luminaires de plus, mais bien de 10 luminaires au total. D'après le rapport technique du mandataire (chap. 2.3 Éclairage public) : « Le projet prévoit l'installation d'un nouveau tube PE 60 mm, le tirage d'un câble neuf, ainsi que l'installation de 10 mâts équipés de luminaires LED « smart » de dernière génération ». Cependant, une simulation photométrique doit encore être faite pour s'assurer du nombre de points lumineux nécessaires. Une première estimation, demandée en urgence par le Conseil communal à la suite de la séance de préparation de lundi, conclut à la nécessité d'environ 15 luminaires avec une hauteur de 6m hors sol. Pour des raisons financières, une étude plus poussée ne peut être envisagée sans validation du crédit.

Question : Peut-on assurer que la hauteur des luminaires prévus permettra de ne pas éclairer l'intérieur des maisons ?

Réponse de RK : Actuellement, les mâts installés sont de mâts équipés de crosses avec une hauteur de point lumineux de 7 à 10m hors sol. Il est prévu d'installer des mâts droits de 6 à 7m hors sol au maximum. Il est difficile de garantir que les façades ne seront pas éclairées, mais nous pouvons assurer de tout mettre en œuvre pour limiter cette pollution au strict minimum avec des coupes-flux arrière.